

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 juin 2007
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 7 juin 2007, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
concernant le Libéria**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria et conformément au paragraphe 4 d) de la résolution 1731 (2006), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe d'experts sur le Libéria.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité la présente lettre, accompagnée du rapport du Groupe, et de les faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1521 (2003)
concernant le Libéria
(*Signé*) Nassir Abdulaziz **Al-Nasser**



**Lettre datée du 24 mai 2007, adressée au Président
du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution
1731 (2006) par le Président du Groupe d'experts
sur le Libéria**

Les membres du Groupe d'experts sur le Libéria ont l'honneur de joindre à la présente le rapport du Groupe soumis conformément à l'alinéa d) du paragraphe 4 de la résolution 1731 (2006) du Conseil de sécurité.

(Signé) Arthur **Blundell**

(Signé) Damien **Callamand**

(Signé) Caspar **Fithen**

(Signé) Tommy **Garnett**

(Signé) Rajiva Bhushan **Sinha**

Rapport du Groupe d'experts soumis conformément à l'alinéa d) du paragraphe 4 de la résolution 1731 (2006) du Conseil de sécurité relative au Libéria

Résumé

Bois d'œuvre

Depuis la levée des sanctions et la promulgation de la nouvelle législation forestière, en juin et octobre 2006, respectivement, l'Office des forêts prépare un cadre réglementaire et un plan d'utilisation des terres en vue de la reprise de l'exploitation forestière. L'Office des forêts prévoit de commencer par octroyer 10 contrats de vente de bois d'œuvre à court terme fin 2007, qui devraient rapporter 25 millions de dollars, dont 5 millions d'impôts et de taxes. Un contrat de gestion de la chaîne de responsabilité devrait être accordé au milieu de l'année 2007, qui devrait contribuer à assurer le contrôle financier du secteur. De même, de nouvelles lois relatives à l'exploitation communautaire des forêts et des espèces sauvages sont prévues pour 2007. Elles devraient renforcer les droits des communautés sur leurs ressources forestières.

Diamants

Les interdictions initiales concernant les exportations de diamants bruts du Libéria ont été levées par la résolution 1753 du Conseil de sécurité du 27 avril 2007. Par ailleurs, du fait de la levée des sanctions, le Libéria a été officiellement admis, le 4 mai 2007, à participer au Système de certification du Processus de Kimberley. Le Groupe félicite le Gouvernement du Libéria et ses partenaires extérieurs, notamment Constella Futures, le Gouvernement des États-Unis et la MINUL, de ce succès remarquable.

Gestion financière

La gestion financière du Gouvernement du Libéria continue à s'améliorer régulièrement, les recettes de l'État ayant augmenté de 37 % en 2006 grâce, essentiellement, à une meilleure administration fiscale et à une forte croissance du PIB (7,8 %). La crédibilité du gouvernement en place a encore été renforcée par la mise en examen pour corruption du Président du Gouvernement de transition, de l'ancien Directeur général de la Société de raffinage du pétrole libérien (LPRC) et d'autres ministres et vice-ministres. La culture de l'impunité, qui imprégnait depuis longtemps la société libérienne, semble devoir faire place à l'état de droit. Même si les recettes fiscales ont connu une croissance phénoménale, quelques importateurs de pétrole, plantations de caoutchouc et autres sociétés commerciales pratiquent néanmoins l'évasion fiscale. La LPRC a triplé ses bénéfices, qui ont atteint 4 760 000 dollars en 2006, tandis que la même année, l'Autorité portuaire (NPA) perdait 70 565 dollars après avoir fait un bénéfice de 2 041 000 dollars en 2005.

Le Gouvernement libérien manque toutefois de main-d'œuvre qualifiée pour pouvoir consacrer ces ressources à la mise en œuvre du PPCA. Ainsi, plus d'un tiers des recettes fiscales de l'exercice financier, soit 46 millions de dollars, sont restées dans les coffres de la Banque centrale du Libéria, alors que le pays a désespérément besoin d'investir dans l'infrastructure notamment, et dans des secteurs prioritaires, comme l'éducation, la santé, etc. La faiblesse des services de contrôle interne et l'absence de système de contrôle externe demeurent préoccupantes. Aucun effort n'a été fait pour présenter les comptes annuels des trois derniers exercices budgétaires et aucun audit des comptes annuels de la République du Libéria n'a été effectué. Il faudrait donc mettre en place de toute urgence un mécanisme de contrôle externe indépendant en attendant que le bureau du Vérificateur général des comptes puisse fonctionner normalement.

Gel des avoirs

Aucun avoir n'a été gelé au Libéria. Le Ministre de la justice a transmis au Président une série de lois à soumettre au corps législatif, lois qui permettraient au Gouvernement de mettre en œuvre la résolution sur le gel des avoirs. Mais le sort de cette législation est problématique, dans la mesure où au moins deux membres éminents du Parlement (Jewel Howard Taylor et Edwin Snowe) figurent sur la liste des personnes visées.

Les associés de Charles Taylor, Benoni Urey et Emmanuel Shaw II se font représenter au Conseil d'administration de Lonestar par des mandataires. Plus de 8 millions de dollars ont été versés à la société PLC en 2004-2006 par Lonestar. Bien que Charles Taylor se prétende indigent et ait demandé au Tribunal spécial pour la Sierra Leone de couvrir ses frais de justice, selon des allégations crédibles, il aurait fait des investissements au Libéria qui ne sont toujours pas gelés et aurait eu sur lui une importante somme d'argent au moment de son arrestation au Nigéria. Le Gouvernement de ce pays n'a pas autorisé le Groupe à vérifier ces allégations. De même, PLC refuse de révéler l'identité des bénéficiaires réels de la société.

Impact socioéconomique et humanitaire des sanctions

Les sanctions économiques ont eu sur le Libéria un impact largement positif dans la mesure où elles ont contribué à renforcer la paix et la sécurité. Bien que les sanctions visant la filière bois ait entraîné la suppression d'emplois saisonniers, une diminution des recettes de l'État et une dégradation de l'état des routes dans les principales concessions, de l'avis général, ces effets inévitables ont été compensés par le fait que les sanctions ont contribué à mettre fin à une exploitation abusive des ressources naturelles. Cette mauvaise gouvernance était responsable, pour une large part, du déclin économique et social à long terme du Libéria et a servi de catalyseur à la crise politique qui a débouché sur la guerre civile.

Le Gouvernement libérien s'est félicité de la levée définitive des sanctions économiques. Il est probable, cependant, que cette mesure portera la population à attendre davantage du Gouvernement sur le plan de l'emploi et des services sociaux. Or, de l'avis du Groupe, ces attentes ne sont guère réalistes et risquent de nuire aux efforts faits par le Gouvernement pour relever l'économie du Libéria ruinée par la guerre.

Armes

La sécurité au Libéria demeure fragile, même en l'absence de sources majeures d'instabilité.

Le chômage touche quelque 85 % de la population active et il n'est donc pas surprenant que de nombreux ex-combattants aient du mal à se réinsérer dans la société civile. Tandis que les structures de commandement héritées de la guerre continuent à se fragmenter, de nouvelles relations fondées sur le commerce licite et illicite se développent. Des hommes d'affaires dépourvus d'autorisation recrutent inévitablement des jeunes gens pour mener leurs activités illicites et de nombreux ex-combattants travaillent dans le secteur extractif partout dans le pays.

Le réservoir de jeunes gens qui alimentait précédemment les conflits existe toujours. En témoignent le recrutement et le transport d'ex-combattants en Guinée en décembre 2006 et janvier 2007. Si des événements politiques récents comme le désarmement des milices occidentales dans la Côte d'Ivoire voisine sont porteurs d'espoir, beaucoup demeurent sceptiques quant au résultat final du plan de paix ivoirien négocié au Burkina Faso en février 2007. À mesure que de nouvelles forces de sécurité s'organisent et que les anciens cadres sont démantelés, beaucoup se trouvent pris dans un hiatus troublant où le Gouvernement libérien n'a pas les moyens nécessaires pour maintenir l'ordre et où la MINUL hésite à agir unilatéralement. Le fait que la police de l'ONU dispose d'un mandat de supervision plutôt que d'un mandat d'exécution est un élément du problème.

Abréviations

CE	Communauté européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
FMI	Fonds monétaire international
GEMAP	Programme d’aide à la gouvernance et à la gestion économique
IGL	Investcom Global Limited
LCC	Lonestar Communications Corporation
LPRC	Liberia Petroleum Refining Company
LTC	LISCR Trust Company
LURD	Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MODEL	Mouvement pour la démocratie au Libéria
MOTC	Monrovia Oil Transport Corporation
NNPC	Nigerian National Petroleum Corporation
OTC	Oriental Timber Corporation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RPAL	Rubber Planters Association of Liberia

I. Introduction

1. Le 29 janvier 2007, le Secrétaire général a reconduit le Groupe d'experts sur le Libéria en le chargeant d'enquêter sur les sanctions relatives aux armes, aux diamants et aux particuliers et entités considérés comme une menace pour la paix régionale. Dans le présent rapport, le Groupe évalue l'efficacité de ces sanctions, leur impact humanitaire et socioéconomique et l'éventualité de leur levée.

2. Entre février et juin 2007, le Groupe a effectué des évaluations au Libéria, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Ghana, au Canada, dans l'Union européenne et aux États-Unis et a collaboré avec le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire.

Historique du régime des sanctions à l'égard du Libéria

3. Le Conseil de sécurité a imposé le premier embargo sur les armes au Libéria en 1992. En 2001, par sa résolution 1343 (2001), il a également bloqué le commerce des diamants et limité les déplacements de quelques personnes considérées comme une menace pour la sécurité régionale compte tenu du rôle du Libéria dans la guerre en Sierra Leone. À mesure que le conflit s'intensifiait au Libéria, le Conseil a exigé qu'il soit procédé à des audits du registre libérien d'immatriculation des navires et de la filière bois [résolution 1408 (2002)] avant d'imposer en 2003 des sanctions visant la filière bois [résolution 1478 (2003)].

4. En 2003, l'Accord général de paix a mis un terme au conflit libérien. Bien qu'il se soit enfui, l'ancien Président Charles Taylor a continué à essayer d'influencer les événements au Libéria de son lieu d'exil à Calabar, au Nigéria. Par ailleurs, la fragilité de la paix, l'application partielle seulement de l'accord de paix et le risque que les liens entre les ressources naturelles et les armes ne soient pas complètement coupés ont amené le Conseil à renouveler ces sanctions pour les années 2004 et 2005 et à les compléter par le gel des avoirs de quelques personnes clés afin qu'elles n'aient plus les moyens de continuer à alimenter le conflit [résolution 1532 (2004)].

5. À l'époque du Gouvernement national de transition du Libéria, constitué en vertu de l'Accord général de paix et composé des trois factions en conflit – l'ancien Gouvernement du Libéria (partisans de Taylor) et les deux groupes rebelles LURD et MODEL –, le Conseil a résolu de maintenir les sanctions jusqu'à ce que les conditions soient réunies pour les lever, à savoir, en ce qui concerne les diamants, que des progrès sensibles aient été accomplis dans l'application du système de certification du processus de Kimberley pour le commerce international de diamants non liés à des conflits et, pour le bois d'œuvre, qu'un contrôle soit exercé sur les ressources forestières et que les recettes qu'elles procurent soient utilisées au profit des Libériens. Tant que ces conditions ne seraient pas réunies, le commerce du bois d'œuvre et des diamants représenterait une menace inacceptable pour la paix. Mais plutôt que de mettre en œuvre l'Accord général de paix et de réunir ces conditions, les responsables corrompus du Gouvernement de transition ont détourné une grande partie des recettes de l'État et refusé de geler les avoirs (voir les documents S/2005/360, S/2005/745, S/2006/379, S/2006/976), moyennant que les sanctions ont été maintenues pendant toute l'année 2005.

6. Contrairement au Gouvernement de transition, le gouvernement de la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf, qui a pris ses fonctions en janvier 2006, s'est

manifestement attaché à réunir les conditions nécessaires à la levée des sanctions. Ainsi, le premier décret déclarait nulles et non avenues toutes les concessions d'exploitation forestière revendiquées en raison du non-respect généralisé de l'état de droit (voir le document S/2006/379, par. 17). De ce fait, le Conseil a autorisé la levée des sanctions visant la filière bois à compter du 21 juin 2006. Cette décision a été confirmée une fois que le Libéria eut adopté une nouvelle législation forestière en décembre 2006. Enfin, le système de certification du Processus de Kimberley ayant constaté que le Libéria faisait tout son possible pour respecter le système, le Conseil a levé les sanctions visant le diamant le 27 avril 2007.

7. Le Libéria doit encore appliquer le gel des avoirs. Il semble que Charles Taylor ait eu sur lui une grosse somme d'argent lorsqu'il a tenté de s'enfuir du Nigéria en mars 2006 et qu'il ait fait d'importants investissements au Nigéria (voir le document S/2006/976, par. 155), mais le Groupe n'a pas encore reçu des autorités nigérianes l'autorisation d'enquêter sur les moyens financiers de Charles Taylor. Depuis qu'il a été transféré au Tribunal spécial pour la Sierra Leone pour être jugé pour 11 crimes de guerre et crimes contre l'humanité, Taylor prétend être sans ressources et demande que le Tribunal couvre ses frais de justice, qui sont considérables.

8. Les sanctions visant les armes restent en vigueur. Si elles étaient levées, le trafic d'armes à destination du Libéria serait réglementé par le moratorium sur les armes légères de la CEDEAO.

9. La liste des individus dont les avoirs doivent être gelés et les déplacements restreints est revue régulièrement par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria.

Situation au Libéria

10. Le Libéria a de nombreux motifs de satisfaction : la sécurité, la croissance économique, la liberté de la presse et une Présidente populaire qui continue à mobiliser un soutien international pour son pays.

11. Pour que le Libéria jouisse d'une paix et d'une sécurité durables, il faut instaurer des conditions qui donnent à penser aux Libériens qui ont été actifs pendant la guerre, soit au niveau du commandement militaire ou des autorités civiles, soit en tant que simples soldats, qu'ils trouveront des moyens de gagner décemment leur vie dans le cadre de l'État.

12. Il est donc préoccupant que le Libéria ait des problèmes de gouvernance. Le Parlement actuel a ratifié deux contrats et adopté le budget et 10 projets de loi, dont deux qui ratifiaient des conventions internationales relatives à la corruption, un qui réformait le système d'exploitation forestière comme demandé par le Conseil de sécurité et un autre, controversé, sur l'autonomie financière (voir le paragraphe 83 ci-après). Pendant l'essentiel du premier trimestre de 2007, la Chambre des représentants s'est employée à remplacer son président, quoique de manière pacifique, ce qui aurait été inimaginable il y a seulement quelques mois.

13. L'appareil judiciaire doit aussi absolument être réformé (voir les paragraphes 175 à 184 ci-après et le document S/2006/976, par. 173 à 179). Un rapport récent de la MINUL sur les droits de l'homme notait que la protection au niveau local demeurait insuffisante, notamment en ce qui concernait l'accès à la justice, compte tenu du manque de tribunaux et de centres de détention fonctionnels. Le Ministre de

la justice Lewis a refusé de recourir à des collègues internationaux, comme juges ou avocats intérimaires, bien qu'il se soit prononcé en faveur du programme d'avocats commis d'office (voir le paragraphe 183). Sans tribunaux en mesure de travailler, toute responsabilisation est impossible.

14. L'exécutif connaît aussi des difficultés. Bien que les recettes de l'État aient augmenté de façon spectaculaire depuis l'époque du Gouvernement de transition, des fonds considérables dorment dans les coffres de la banque, alors même que les Libériens manquent de pratiquement tout (voir par. 80). Il semble que le Gouvernement ait des difficultés à programmer l'utilisation de ces fonds du fait que les fonctionnaires n'ont aucune expérience de la gestion des budgets. Le Gouvernement et les donateurs devraient former un corps de hauts fonctionnaires de façon à combler cette lacune.

15. En règle générale, le manque de personnel formé constitue un énorme problème dans tous les secteurs d'activités. Ainsi, 18 % seulement des candidats souhaitant intégrer l'armée libérienne ont été recrutés, la plupart ayant échoué au test faute d'avoir reçu une éducation du niveau du secondaire. La police de l'ONU a résolu un problème analogue pour recruter des agents de la Police nationale libérienne en organisant une formation accélérée du niveau du secondaire pour 130 femmes candidates.

16. Les problèmes de gouvernance sont aggravés par d'apparents conflits d'intérêts. Les contrôles financiers effectués par l'intermédiaire du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique au sein du corps législatif seraient supprimés si la loi relative à l'autonomie financière était adoptée telle quelle. Récemment, le Gouvernement a demandé à l'Association des planteurs de caoutchouc du Libéria (RPAL) d'assurer provisoirement la gestion de la plantation du caoutchouc de Guthrie. Le Président de cette association est aussi Président de la Commission des concessions pour les achats publics. Qui plus est, le contrat en question ne prévoit aucun audit financier (bien que cela puisse changer après les débats houleux qui ont eu lieu récemment à la Chambre à ce propos).

17. Dans toute la société libérienne, on se plaint de ce que les fonctionnaires continuent à exiger des pots-de-vin pour les services les plus élémentaires. Bien que le Président ait promis d'appliquer une politique de tolérance zéro en matière de corruption, l'opinion sait bien que très peu de fonctionnaires ont été pénalisés et il ne semble pas exister de politique cohérente déterminée à ce sujet au-delà du discours inaugural de la Présidente.

18. Ces difficultés de gouvernance compromettent l'aptitude du Gouvernement à imposer l'état de droit. Les tribunaux civils sont submergés de différends fonciers. Chaque mois, le Ministère des terres, des mines et de l'énergie reçoit des centaines de demandes de médiation pour des différends concernant les concessions. En vérité, il semble que le cadastre ait été la cible pendant la guerre d'attaques visant à détruire les dossiers. Il faut donc absolument résoudre ces questions concernant la propriété et l'occupation des terres, ce qui suppose l'établissement de titres fonciers clairs et un travail de recherche sur les moyens de résoudre le dilemme droits fonciers coutumiers-droits statutaires. Les droits des communautés n'ont pas cessé de s'éroder depuis l'adoption en 1949 de la loi de l'arrière-pays modifiée qui protégeait l'intégrité des terres coutumières en tant que propriété collective, qu'elles fassent ou non l'objet d'un titre officiel. La Commission pour la réforme de la gouvernance a commencé à travailler sur ces questions sous la direction d'Amos Sawyer.

19. L'état de droit est particulièrement difficile à imposer dans les comtés ruraux (en dehors de Monrovia), où la lenteur avec laquelle progresse la décentralisation nuit à l'établissement d'une gouvernance efficace. Les bureaux régionaux, de la Police nationale libérienne et de l'Office des forêts par exemple, sont difficiles à maintenir à cause du mauvais état des infrastructures et du fait que les employés doivent se rendre à Monrovia pour toucher leur salaire. Faute de personnel policier dans les zones rurales, le Gouvernement a du mal à faire appliquer les règlements concernant, par exemple, les ressources naturelles, ce dont profitent les réseaux économiques illégaux qui exploitent des jeunes sans travail, parmi lesquels beaucoup d'ex-combattants. Pour les autres ministères, le Ministère des finances a institué un système de distribution des salaires des fonctionnaires par des équipes qui se rendent dans les capitales régionales pour effectuer les paiements.

20. L'État n'assurant pas la sécurité, le vide est comblé par des sociétés privées. Il règne, toutefois, une certaine confusion concernant la direction de ces sociétés – les listes diffèrent selon qu'on s'adresse au Ministère de la justice ou au Ministère du commerce. Il est rassurant, toutefois, que le contrat révisé (concernant la gestion d'une mine de fer dans le comté de Nimba, qui vaut des milliards de dollars et qui devrait permettre d'employer des milliers de Libériens) entre Mittal Steel et le Gouvernement exige de Mittal qu'il utilise des sociétés de sécurité appliquant volontairement les principes de sécurité et de droits de l'homme. Il s'agit là d'un précédent prometteur.

21. La Commission vérité et réconciliation a commencé à examiner des plaintes concernant des violations des droits de l'homme et des crimes de guerre commis de 1979 à 2003. Le Gouvernement continue à en assumer le financement, soit plus de 1,4 million de dollars (près de 1 % du budget national). Le mandat de la Commission expire normalement en septembre mais, si les résultats sont concluants, il pourrait être prorogé de façon que la Commission puisse examiner les nombreuses affaires en attente.

22. Les difficultés rencontrées en matière de gouvernance et d'état de droit compliquent la réalisation des objectifs de développement. Il a fallu à l'exécutif près d'un an pour examiner le contrat Mittal et plus de trois mois à la Chambre et au Sénat, qui ont dû interrompre leurs vacances parlementaires de Pâques pour le ratifier. Lorsque la législature ne jouait pas le rôle de contrepoids face à l'exécutif, elle autorisait une présidence impériale.

23. Bien qu'il existe un mouvement vigoureux en faveur de la défense de l'environnement et des travailleurs, la société civile demeure largement impuissante. Alors que la Radio de la MINUL a diffusé les deux débats que les chambres ont consacrés au contrat Mittal, les activistes libériens sont restés en retrait. Cela augure mal de la participation de la société civile à la prise de décisions.

24. Il semble que les milieux politiques libériens, tout en accueillant favorablement la contribution financière des donateurs internationaux, rechignent à rechercher l'équilibre nécessaire entre pouvoirs et contre-pouvoirs. En témoigne la façon dont beaucoup refusent de rendre des comptes, notamment ceux qui dans les médias attaquent le programme d'assistance en matière de gouvernance et de gestion économique. Un contrôleur a même été menacé de mort.

25. Les poursuites dont font l'objet un certain nombre de hauts fonctionnaires du Gouvernement de transition (voir par. 106 et 107 ci-après) constituent néanmoins un

premier pas vers la responsabilisation au Libéria. L'ancien Président du Gouvernement de transition a protesté en arguant de l'immunité de l'exécutif, mais cela semble tout à fait inapproprié étant donné qu'il n'était pas président et que l'Accord général de paix avait suspendu la Constitution (art. XXXV).

Remerciements

26. Le Groupe remercie de sa coopération le Gouvernement libérien. Il est reconnaissant également à la MINUL pour son précieux appui, notamment dans les domaines de la sécurité, de la logistique et des transports, y compris aériens. Le Groupe a reçu également une assistance de la part des organisations énumérées à l'annexe I.

Normes de vérification

27. Le Groupe a utilisé les normes établies en matière de preuves pour étayer ses conclusions, à savoir soit des documents pleinement authentifiés, soit au moins deux sources indépendantes crédibles et vérifiables. Le cas échéant, les allégations visant des États, des particuliers et des entreprises ont été communiquées à ces derniers afin de leur permettre d'exercer leur droit de réponse. Dans ses efforts pour ne présenter que des faits irréfutables, le Groupe a laissé de côté toute information pour laquelle il n'a pas pu trouver de preuve concluante.

Composition du Groupe d'experts

28. Le Groupe d'experts était composé du Président et d'un expert en foresterie, Arthur Blundell (Canada); d'un expert d'Interpol ayant une expérience en matière d'armes et d'enquêtes, Damien Callamand (France); d'un expert du diamant, Caspar Fithen (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); d'un expert des questions humanitaires et socioéconomiques, Tommy Garnett (Sierra Leone); et d'un expert des questions financières, Rajiva Sihna (Inde).

II. Bois d'œuvre

29. Les sanctions relatives au bois d'œuvre ont été levées en juin 2006. Une législation forestière révisée a été promulguée en octobre 2006, qui fixe le cadre juridique de la reprise de l'exploitation commerciale des forêts. Pour l'instant, toutefois, il n'existe pas encore de contrat d'exploitation valide : le Président a en effet déclaré nulles et non avenues toutes les concessions revendiquées en raison des nombreuses infractions et des nombreux cas d'évasion fiscale (décret n° 1, voir S/2005/745, annexe, par. 71 à 73). La loi stipule que les nouveaux contrats d'exploitation sur des terres domaniales doivent être attribués après appel à la concurrence. Initialement, c'est-à-dire fin 2007, 10 contrats de vente de bois d'œuvre à court terme devraient être accordés, des contrats plus importants et de durée plus longue venant s'y ajouter au cours des prochaines années une fois que l'Office des forêts aura développé sa capacité. L'Office des forêts prévoit qu'en 2008, la production atteindra quelque 25 millions de dollars, emploiera 200 personnes et procurera à l'État quelque 5,2 millions de dollars de recettes.

Exportations illicites

30. Bien que les exploitations de bois d'œuvre demeurent illicites, le 30 mars 2007, un chargement de planches a quitté le port libre de Monrovia sur l'*Agnete Maersk*. Sur le registre d'expédition, le courtier Mark Williams avait indiqué 19 000 mètres cubes de vieux métaux. Trois jours après le départ du cargo, l'exportateur Cisse Abdoulaye a modifié les instructions indiquant 390 planches de bois libérien pour le destinataire Safricom Sarl, à Marrakech.

31. Deux mois auparavant, un négociant local, Aditco, avait demandé à l'Office des forêts d'autoriser l'expédition d'échantillons de bois au Maroc, mais le Directeur général de l'Office avait refusé, puisque « l'origine licite » ne pouvait pas être établie. Les douanes avaient toutefois donné l'autorisation d'exportation (bien que le formulaire n'ait pas été complètement rempli et semble avoir été signé par quelqu'un d'autre que l'adjoint au commissaire en douane).

32. Des documents ont alors été établis, dont une autorisation émanant des douanes (cette fois encore le formulaire n'était pas complètement rempli), une demande d'inspection préalable à l'expédition et le versement du droit d'inspection correspondant de 453,60 dollars à Bivac. Mais le chargement était désormais attribué à une société locale, Edgail, qui expédiait de vieux métaux. Bien que l'exportation de vieux métaux soit interdite, une lettre du Vice-Ministre de la justice avait autorisé cette expédition (voir annexe II). Le Ministre de la justice a confirmé que la lettre était une supercherie, car la signature n'était pas celle du Vice-Ministre (elle était signée par un intermédiaire inconnu) et le Ministre de la justice n'a pas de sceau. Le Ministre a assuré qu'une enquête serait menée et que des poursuites seraient engagées, selon que de besoin, comme demandé par le Directeur général de l'Office des forêts.

33. Edgail prétend qu'il n'a jamais employé Mark Williams comme intermédiaire pour cette transaction et que celui-ci a cité sa société à des fins frauduleuses. M. Williams réfute cette affirmation.

34. Bien que Bivac soit tenu d'inspecter les conteneurs avant l'expédition pour confirmer que les déclarations sont exactes et que les droits correspondants ont été payés, le Ministère des finances exempté de nombreuses cargaisons de ce processus. Bivac signale que la cargaison de bois en question a quitté le pays sans avoir été inspectée; les registres de l'Autorité portuaire nationale indiquent qu'il n'y avait qu'un seul sceau, celui de Maersk.

Sécurité

35. Les conditions initiales pour la levée des sanctions visant la filière bois stipulaient que le Gouvernement libérien devait « exercer pleinement son autorité et son contrôle sur les régions productrices de bois d'œuvre » (par. 11, S/RES/2003/1521). La MINUL assurera la sécurité dans les zones rurales pendant encore un an au moins. Tant pour les agents de la Police nationale que pour ceux de l'Office des forêts, le maintien de l'ordre dans les zones rurales demeure un défi (voir par. 163). Bien que l'Office des forêts ait installé son siège à Monrovia, ses bureaux régionaux ne fonctionnent toujours pas, ce qui encourage le sciage en long illicite. Si l'Office des forêts et la MINUL coopèrent à l'occasion à des opérations de maintien de l'ordre, les opérations conjointes régulières avec les militaires n'ont pas commencé.

36. Alors que l'Office des forêts avait initialement demandé un budget de 4,1 millions de dollars pour ses opérations de 2008, le Gouvernement ne lui a alloué que 2 770 000 dollars. Ce déficit nuit gravement à l'efficacité de l'Office, notamment en dehors de Monrovia.

Contrôle financier

37. Outre la sécurité, les conditions pour la levée des sanctions incluent également que les recettes de l'État découlant de l'exploitation du bois soient utilisées « à des fins légitimes dans l'intérêt de la population libérienne et notamment aux fins du développement » (résolution 1521 (2003), par. 11). Au premier trimestre de 2007 la situation financière de l'Office des forêts était relativement saine : des états financiers provisoires sont en préparation, mais sous la nouvelle administration, l'Office a déposé quelque 650 000 dollars à la Banque centrale du Libéria représentant des impôts et droits prélevés sur les produits forestiers.

38. La situation financière sera encore renforcée une fois désignée, fin 2007, la société chargée de la gestion de la chaîne de responsabilité. Il s'agit de la société suisse SGS qui a remporté le contrat. Cette société sera chargée de mettre en place un système de traçage des grumes propre à garantir que des pièces exploitées de manière illicite ne soient pas introduites dans la chaîne de production et qu'avant l'exportation, toutes les redevances d'exploitation ont été perçues. Entre 1997 et 2003, le Gouvernement n'a recueilli que 14 % des redevances d'exploitation forestière et le secteur est redevable d'arriérés atteignant 64 millions de dollars. Ainsi, la société Oriental Timber Corporation (OTC) – qui appartient en partie à Gus Kouwenhoven, condamné en 2006 par un tribunal hollandais pour trafic d'armes destinées au Libéria en violation des sanctions – a obtenu des récépissés pour paiement d'impôts, dont 16 % au moins ont été effectués directement sur les comptes bancaires de Charles Taylor (4,5 millions de dollars; voir annexes III à V; des millions supplémentaires pourraient avoir été déposés sur les comptes de Taylor, mais il a été difficile d'obtenir des renseignements fiables sur les détenteurs de ces comptes bancaires), au moins 32 % ont été déposés sur des comptes liés à M. Kouwenhoven et à la société OTC elle-même (comme ceux de l'hôtel Africa et d'autres entreprises associées), le reste ayant été déposé sur des comptes étrangers dont les titulaires sont inconnus, mais incluent des vendeurs d'hélicoptères et de patrouilleurs (voir S/2004/396, annexe, par. 116) en violation de l'embargo sur les armes décrété par les Nations Unies.

39. Les contrôleurs du Programme d'assistance à la gestion de l'Office des forêts et de l'Autorité portuaire nationale ont récemment été remplacés. Un nouveau contrôleur financier et un nouvel expert comptable en chef ont été recrutés en décembre 2006 et janvier 2007 respectivement. L'Office des forêts se séparera de quelque 210 employés d'ici à juin 2007 pour un coût de quelque 500 000 dollars. L'Office publiera également, le mois prochain, une nouvelle série de procédures opérationnelles normalisées visant à préciser les protocoles financiers, pour les achats notamment.

40. Pour résumer, à l'époque du Gouvernement de transition, la réforme financière de l'Office des forêts a été entravée par une gestion déficiente. L'audit financé par la CE a détecté des malversations et des vols pour la période 2003-2005 (voir S/2006/976, par. 58 et 59). Outre ces malversations, les dirigeants du Gouvernement national de transition du Libéria ont cherché à obtenir des avantages personnels des

exploitants en autorisant en échange le sciage en long illicite et en soudoyant les propriétaires de scieries (voir S/2006/976, par. 61 et 62). À titre de comparaison, en 2004 et 2005, l'Office a perçu moins de 80 000 dollars de redevances de la part des exploitants de sciage en long, alors que sous l'administration actuelle, il a perçu plus de huit fois cette somme en 16 mois. L'Office doit instaurer une culture de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption, en punissant tous ceux jugés coupables de vol ou de fraude. La direction des entreprises doit aussi respecter rigoureusement les protocoles et procédures. La supervision exercée par les contrôleurs du programme d'assistance à la gestion devrait permettre d'appliquer toutes ces mesures.

Avenir du secteur

41. L'exploitation industrielle des forêts reprendra dans les conditions fixées par la nouvelle législation forestière de 2006. Ainsi, les nouveaux contrats accordés après appel à la concurrence devront respecter les droits locaux. (À cette fin, la Chambre des députés devra aussi adopter une nouvelle loi régissant la foresterie communautaire.)

42. Les attentes concernant ce secteur doivent être réalistes. Il est peu probable qu'une exploitation durable permette d'obtenir beaucoup plus de 100 millions de dollars de recettes brutes chaque année (20 millions de dollars pour le Gouvernement libérien sous forme de redevances); et cela ne se produira pas dès la première année, car il faudra compter avec un délai de mise en route. Qui plus est, ces niveaux d'activité ne permettront pas d'employer beaucoup plus de 8 000 ouvriers. Dans ces conditions, l'Office des forêts doit renoncer à la tentation d'autoriser des taux d'exploitation excessifs pour obtenir des recettes supplémentaires à court terme. Le Gouvernement libérien devrait mettre en place des politiques incitant à améliorer et à replanter les vastes superficies de plantations, notamment de caoutchouc, surexploitées. Ceci permettrait d'employer des milliers de personnes dans l'immédiat et de redresser le secteur du caoutchouc, l'un des piliers traditionnels de l'économie libérienne. Le Gouvernement devrait aussi envisager d'autres modes d'exploitation des forêts du pays, tels que l'obtention de crédits d'émission de carbone pour reboisement ou déboisement évité. Le Gouvernement devrait aussi respecter son engagement de créer un réseau de zones protégées, ce qui lui permettrait de s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention sur la biodiversité. La planification scientifique de l'utilisation des terres a permis d'identifier un certain nombre de parcs potentiels le long des frontières du Libéria avec les pays voisins (Sierra Leone, Guinée et Côte d'Ivoire). Ces « parcs de la paix » pourraient contribuer à la sécurité régionale en assurant la présence de l'État dans des zones propices aux insurrections, la forêt dense offrant une protection et des possibilités de gains liés à son exploitation illicite. L'autre solution consiste à militariser les frontières, ce qui dans le passé a plutôt nui à la sécurité.

Conclusions et recommandations

43. Les sanctions ont été efficaces pour empêcher les exportations. L'exploitation industrielle n'a pas repris après la fin de la guerre en 2003, du fait notamment de l'absence d'investissements due aux sanctions. La première expédition illicite de bois d'œuvre pour laquelle on dispose de preuves concluantes a eu lieu en mars 2007, près d'un an après la levée des sanctions, alors que l'Office des forêts maintenait un moratorium efficace sur les exportations. L'inspection préalable de

toutes les expéditions, étayée par un contrat de gestion de la chaîne de responsabilité, est indispensable pour prévenir toute exportation illicite.

44. Sans les sanctions de l'ONU, les réformes du secteur forestier n'auraient sans doute pas été appliquées. Aujourd'hui, alors même que les sanctions ont été levées, le Gouvernement doit encore adopter de nouvelles lois sur l'exploitation et la conservation des forêts communautaires, notamment pour remédier aux problèmes qui subsistent en matière d'occupation des terres. Installé dans de nouveaux bureaux et doté de nouvelles lois et réglementations l'Office des forêts est prêt à repartir d'un bon pied et à laisser derrière lui l'héritage de corruption et de malversations qui a alimenté le conflit régional.

45. Afin d'annoncer clairement que la culture de l'impunité a vécu, le Ministère de la justice doit poursuivre pour malversations les personnes identifiées à l'occasion de l'audit financé par la CE, même si ces personnes ne travaillent plus pour l'Office des forêts.

46. De même, conformément à la Déclaration de la Présidente de juillet 2006, aucune personne, ni aucune société, ne saurait bénéficier de nouveaux contrats ou concessions si elle est redevable d'arriérés à l'égard du Gouvernement. Par conséquent, aucune entreprise d'exploitation forestière ne devrait recevoir de nouveaux contrats avant d'avoir réglé tous ses arriérés.

47. Les acheteurs internationaux doivent aussi assumer leurs responsabilités. À cette fin, la CE devrait négocier un accord de partenariat volontaire avec le Libéria garantissant que seul le bois exploité de manière licite est exporté et que ce commerce ne sert pas à financer des conflits. Le Libéria devrait encourager d'autres gros importateurs, comme la Chine, à devenir partie à l'accord.

III. Diamants

Rappel des faits

48. Dans sa résolution 1731 (2006), le Conseil de sécurité a décidé, entre autres, de reconduire pour une nouvelle période de six mois, en les réexaminant dans quatre mois, les mesures concernant les diamants imposées par le paragraphe 6 de la résolution 1521 (2003), afin de donner au Gouvernement libérien le temps d'établir, pour le commerce des diamants bruts libériens, un régime effectif de certificats d'origine qui soit transparent et vérifiable sur le plan international dans la perspective de sa participation au Processus de Kimberley.

49. Après les travaux préliminaires menés à New York, Bruxelles et ailleurs, le Groupe d'experts s'est rendu au Libéria, en février 2007. Une évaluation intérimaire officieuse sur les diamants, à l'appui de l'examen de quatre mois demandé au paragraphe 1 c) de la résolution 1731 (2006), a été présentée au Comité des sanctions le 13 avril 2007. En application du paragraphe 4 d) de la résolution, la présente section est la dernière évaluation officielle du secteur des diamants demandée pour le 6 juin 2007 au plus tard.

Durée des sanctions

50. Depuis la fin du dernier mandat, le 21 décembre 2006, le Gouvernement libérien et ses partenaires extérieurs ont déployé des efforts énergiques afin de

répondre aux exigences du Conseil de sécurité concernant la levée de l'interdiction des exportations de diamants bruts libériens. Le succès de ces efforts dépendait en grande partie de l'application effective des contrôles internes et du contrôle des exportations nécessaires pour participer au Système de certification du Processus de Kimberley. Des progrès importants ont été faits dans ce domaine avant le début d'une mission d'experts du Processus, le 6 mars 2007.

51. Les membres de la mission d'experts étaient Jacob Thamage (Botswana), Alyson King (chef de la mission, Commission européenne), Amador Sanchez Rico (Commission européenne), Simon Gilbert (Conseil mondial du diamant) et Shawn Blore (Partnership Africa Canada). Félicitant le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie de son action énergique, la mission d'experts a conclu que le Libéria répondait aux critères minima du Système de certification du Processus de Kimberley, tels qu'énoncés aux sections II à IV du document adopté par la Déclaration ministérielle, et, en particulier, qu'il mettait en place un système de contrôles internes visant à éliminer les diamants de la guerre de ses importations et de ses exportations de diamants bruts.

Recommandations du Processus de Kimberley

52. Le Gouvernement libérien a fait des progrès considérables depuis la fin de 2006 (voir S/2006/976) dans presque tous les aspects relatifs à l'établissement d'un système fonctionnel et effectif de contrôles internes en vue de la surveillance de la production et de l'exportation de diamants bruts, mais la mission d'experts a souligné qu'il était essentiel de prendre certaines mesures avant l'admission du Libéria au Processus de Kimberley, afin d'assurer l'efficacité et l'intégrité des mécanismes de contrôle interne, et a vivement recommandé que le Gouvernement libérien mette en œuvre les recommandations figurant aux paragraphes 53 à 57 ci-après, avant son admission.

53. *Élaboration de procédures en matière d'importations.* Le Processus de Kimberley a recommandé que le Gouvernement libérien, notamment le service des douanes, mette au point des procédures efficaces concernant les importations de diamants bruts. En réponse, le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie a organisé, le 29 mars 2007, un atelier à l'intention des agents subalternes de tous les points de passage de la frontière, des cadres du Commissariat des douanes, des fonctionnaires compétents du Ministère de la justice et des membres de la Banque centrale qui travailleront en étroite collaboration avec les autorités chargées du recouvrement des recettes fiscales et des exportations/importations.

54. *Tests répétés du système libérien de contrôles internes par un système de simulation.* Le Processus de Kimberley a proposé que le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie effectue au moins trois essais à blanc du système de contrôles internes, en suivant le parcours d'un faux diamant depuis une zone d'extraction jusqu'à un bureau régional et, de là, à travers le système, jusqu'au point d'exportation. Les premiers essais ont été effectués les 21 mars et 5 avril 2007. Un dernier essai a été effectué à partir du bureau régional de Tubmanburg le 1^{er} mai 2007 dans le cadre de l'inauguration officielle de la structure administrative de l'Office national du diamant. Lors de l'essai, S. E. M. Donald Booth, des États-Unis, et le Représentant spécial du Secrétaire général, Alan Doss, ont joué respectivement les rôles de « chercheur » et de « courtier ». La Présidente Ellen Johnson Sirleaf a joué le rôle de « exportatrice » à l'Office de Monrovia. Le Groupe

d'experts est en mesure d'affirmer que tous les aspects du processus, y compris la classification, la fixation des redevances, la procédure en matière de paiement et l'emballage, se sont déroulés sans problème.

55. *Installation d'une base de données du Service géologique des États-Unis et formation de deux fonctionnaires désignés du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie à son utilisation.* Le matériel et le logiciel de la base de données sont arrivés à Monrovia à la fin de mars 2007. Le réalisateur de logiciel a formé deux fonctionnaires à l'utilisation et à la maintenance de la base de données lors d'un stage durant une semaine (2-6 avril 2007).

56. *Ateliers d'information et de formation à l'intention des principaux intervenants par le système (mineurs, courtiers, négociants et exportateurs).* Le Processus de Kimberley a recommandé que le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie organise une série d'ateliers à l'intention des principales parties prenantes dans le secteur libérien du diamant. Plusieurs douzaines de stages de formation, d'une durée allant d'une journée à trois mois, ont été financés avec l'appui de pays membres du Système de certification de Kimberley, de la MINUL, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et d'entreprises privées, comme De Beers. Ces stages ont permis d'informer les mineurs, les courtiers, les négociants et les exportateurs sur leurs rôles et leurs responsabilités dans le cadre du nouveau système de contrôles internes. Le Groupe d'experts indique également qu'un atelier réunissant 45 négociants et courtiers a eu lieu le 20 mars 2007, et qu'un autre atelier à l'intention des représentants de la Banque centrale et des Ministères des finances et de la justice a été organisé le 22 mars 2007. Les activités d'information des mineurs se poursuivent, avec l'aide de la radio, des journaux locaux et de groupes de théâtre.

57. *Déploiement complet des bureaux régionaux restants.* Le Groupe d'experts signale que 9 des 10 bureaux régionaux préfabriqués ont été déployés. Le mauvais état des routes et l'absence de terrain d'atterrissage pour les hélicoptères ont entravé le déploiement du dernier conteneur à Weasua. Ce problème devrait être réglé prochainement.

Recommandations au Gouvernement libérien pour la période suivant son admission au Processus de Kimberley

58. La mission d'experts du Processus de Kimberley a également adressé une série d'autres recommandations au Libéria concernant les mesures à prendre à la suite de son adhésion au Processus de Kimberley. Si l'application de ces recommandations n'est pas nécessaire pour satisfaire aux critères régissant la participation au Processus, elle renforcera considérablement la crédibilité du Libéria en tant que membre exemplaire important du système à moyen terme. Les recommandations sont énoncées aux paragraphes 59 à 67 ci-après.

59. Le Libéria devrait continuer, avec l'assistance de partenaires, à renforcer ses capacités et à former les fonctionnaires dont le travail se rapporte à l'application du Processus de Kimberley (y compris le personnel de l'Office national du diamant, le personnel des services d'inspection des minéraux et les agents des mines, les agents des douanes, de la police, de l'immigration, et les représentants des secteurs bancaire et financier).

60. Le Libéria est vivement encouragé à inviter des représentants du Processus de Kimberley à effectuer une visite d'examen dans un délai d'un an suivant sa pleine participation au Système de certification du Processus et son application.

61. Le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie devrait alerter la MINUL, la police nationale, les services des douanes, de l'immigration et les autres autorités concernées dans les zones frontalières sur le danger d'une intensification des mouvements transfrontières à la suite de la levée des sanctions, de l'admission au Processus de Kimberley et de la reprise de l'activité liée aux diamants dans les zones frontalières.

62. Le Libéria devrait faire rapport au Processus de Kimberley sur l'application de la recommandation restante, selon laquelle il devrait interdire définitivement aux sociétés étrangères spécialisées dans la commercialisation des diamants de s'inscrire au Registre libérien d'immatriculation des navires et sociétés (LISCR), car cela compromet les objectifs du Processus de Kimberley et ses efforts visant à accroître la transparence du marché du diamant.

63. Le Libéria devrait devenir membre du Groupe de travail sur l'exploitation artisanale des gisements alluviaux de diamants et de son sous-groupe régional pour l'Afrique de l'Ouest.

64. Afin de renforcer le système de contrôles internes du Libéria, la mission d'experts du Processus de Kimberley a également recommandé qu'une analyse détaillée soit effectuée, portant sur les données/photographies numériques additionnelles fournies par le Libéria sur ses exportations, afin notamment d'établir une empreinte de ses exportations.

65. Dans les trois mois suivant l'admission du Libéria au Processus de Kimberley, les experts de Kimberley devraient examiner les estimations de la capacité de production fournies par le pays, de même que toutes les autres sources d'information pertinentes actuellement disponibles (historiques, géologiques, industrielles, etc.) afin d'établir des paramètres indicatifs initiaux à l'intention du Gouvernement libérien et du Processus de Kimberley, pour l'analyse des statistiques de production et commerciales du Libéria.

66. Le Processus de Kimberley devrait effectuer un contrôle et une analyse détaillés des données relatives à la production et au commerce communiquées par le Libéria et d'autres participants d'Afrique de l'Ouest et leurs partenaires commerciaux sur une base tant nationale que régionale.

67. Les participants au Processus de Kimberley devraient examiner les besoins du Libéria, en ce qui concerne notamment le renforcement des capacités, les équipements, la formation et la coordination régionale, afin d'appuyer la mise en œuvre du Processus.

Renforcement des capacités

68. Afin de poursuivre le succès du Système de certification de Kimberley obtenu depuis ses premiers stades, le Bureau des initiatives pour les pays en transition, qui relève de la United States Agency for International Development, a fourni des fonds pour financer les services d'un expert en diamants et du développement qui remplacera pendant trois mois Tyrone Gaston, de la société Constella Futures, dont le contrat arrive à expiration au milieu de juin 2007. Le nouveau consultant sera

chargé de mettre au point des processus et des systèmes visant à soutenir le Système de certification de Kimberley au Libéria et à assurer sa viabilité et son application à long terme.

Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique

69. Solomon Toweh, spécialiste des concessions minières, qui a établi des liens étroits avec le Service géologique des États-Unis, est arrivé au Libéria à la fin d'avril afin de remplacer Godwin Nyelo en tant que contrôleur du Programme. Il a entrepris un examen approfondi des concessions multiresources au sein du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie.

70. La Présidente a récemment révoqué deux hauts fonctionnaires de ce ministère, James Konuwa, le Ministre délégué principal des mines, et Charles Dagoseh, Directeur principal des mines, pour avoir délivré de fausses licences d'exploitation minière, et chargé le Ministre des mines, Eugene Shannon, de réexaminer toutes les licences.

Méthodes d'extraction actuelles

71. *Butaw Oil Palm Corporation, comté de Sinoe (5° 14' 67" de latitude N, 9° 14' 93" de longitude O)*. Cette société continue de développer ses camps de mineurs illégaux. Si le volume et la valeur de la production ne sont pas particulièrement élevés d'après les normes régionales (voir S/2006/976, par. 30), on note une forte expansion des activités d'extraction alluviale au cours des quatre derniers mois, ainsi qu'un afflux concomitant de chercheurs de diamants avec leur famille dans le secteur. La principale localité a pris un caractère plus permanent, des camps-satellites apparaissent plus loin dans la brousse avoisinante et le site représente maintenant un grave danger pour la santé publique. Il n'existe, semble-t-il, pratiquement aucune infrastructure en matière de distribution d'eau et d'assainissement, situation alarmante compte tenu du début de la saison des pluies et de la saison du choléra qui en résulte, tandis que le niveau des nappes phréatiques augmente. Comme le Gouvernement libérien n'a pas les moyens de faire face à la situation, et la MINUL ne dispose pas d'un mandat ferme pour intervenir, le Groupe d'experts recommande que les organismes sanitaires et les organisations non gouvernementales interviennent dès maintenant afin d'éviter une épidémie majeure.

72. *Jungle Waters, Gbapa, comté de Nimba (7° 30' de latitude N, 8° 35' de longitude O)*. Le déblaiement et la préparation du site à des fins d'extraction se poursuivent et on note une expansion considérable depuis le dernier rapport du Groupe d'experts (voir S/2006/976, par. 29). Un tracteur Caterpillar et une excavatrice à pelle traînante étaient sur le site avec un petit nombre de spécialistes du génie. Néanmoins, aucune pompe n'était visible et rien n'indiquait des activités d'extraction et de lavage de gravier.

73. *American Mining Associates, Kungbor, comté de Lofa (7° 38' de latitude N, 10° 34' 29" de longitude O)*. Le site de la société demeure hautement développé. Les installations d'hébergement pour les mineurs ont été améliorées et servent maintenant à la fois aux travailleurs expatriés et aux travailleurs locaux. On a continué à déblayer le terrain en préparation des activités d'extraction, mais, lors du survol, tout le matériel lourd était entreposé en lieu sûr. L'unité de lavage décrite dans le dernier rapport du Groupe d'experts était toujours en place, mais rien

n'indiquait qu'elle fonctionnait. Le site est très étendu et est très bien aménagé par rapport aux normes régionales, et prêt à commencer les opérations à tout moment.

74. *Italgems, rivière Lofa (6° 56' 5" de latitude N, 10° 56' 4" de longitude O).* L'activité a repris sur le site de la société. S'il n'y a eu aucune indication d'activité minière, un classificateur, un séparateur rotatif et un bac à pistonnage sont apparus sur le site. L'installation n'est pas reliée à un système de lavage structuré, indiquant que jusqu'à présent elle n'a pas été utilisée pour traiter le gravier. Deux unités d'hébergement destinées au personnel minier ont également été construites.

Position du Ministère

75. Le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie maintient son embargo sur l'extradition des diamants jusqu'à ce que le nouveau consultant du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique qui a été affecté au Ministère ait effectué un examen détaillé des licences d'exploitation alluviale. En outre, l'Office national du diamant attend la livraison finale de certificats du Processus de Kimberley par l'imprimeur londonien De La Rue. Ce n'est qu'à la réception de ces instruments et avec le commencement des travaux légaux et autorisés d'excavation que la procédure officielle des exportations conformes au Processus de Kimberley pourra commencer. Ces derniers éléments du mécanisme de contrôle devraient être mis en place dans un proche avenir. Par ailleurs, le début de la saison des pluies et la réduction concomitante de la production allégeront les pressions administratives exercées sur les autorités libériennes à court terme et permettront d'acquérir de l'expérience et d'identifier les problèmes potentiels du système.

Conclusion

76. Si le Groupe d'experts félicite chaleureusement le Gouvernement libérien de s'être conformé aux exigences du Conseil de sécurité et de son entrée dans le Système de certification de Kimberley, ces succès constituent le début d'un engagement à long terme en matière de responsabilité, de transparence et de probité. Le succès de cette entreprise dépendra pour une large part de la qualité de la gestion au sein du Gouvernement libérien et du niveau d'appui qu'il recevra de ses partenaires extérieurs et par la communauté internationale.

IV. Finances

77. Le détournement de recettes publiques afin de financer le conflit a été une des principales raisons qui ont conduit à l'imposition de sanctions sur les diamants et le bois. Le Conseil de sécurité a engagé instamment le Libéria à prendre des mesures pour garantir que les recettes publiques soient utilisées à des fins légitimes dans l'intérêt de la population libérienne, et notamment aux fins du développement (résolution 1521 (2003), par. 11). Une bonne gouvernance ainsi que la transparence et la stabilité des finances publiques sont des éléments critiques pour garantir que les recettes publiques ne sont pas détournées pour financer l'achat d'armes et alimenter le conflit.

78. La situation financière du Gouvernement libérien s'est constamment améliorée depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, en janvier 2006. Les recettes ont dépassé 100 millions de dollars en 2006, pour la première fois en plus de 10 ans. Le Fonds monétaire international (FMI) a estimé la croissance réelle du produit

intérieur brut (PIB) à 7,8 % (et projette un taux similaire pour 2007), ce qui représente une amélioration importante par rapport au taux de 5,3 % enregistré en 2005. Cette amélioration est imputable en partie aux activités de construction civiles, au relèvement du secteur agricole et aux dépenses financées par des donateurs dans le pays. On estime que l'inflation est inférieure à 10 %; cela est dû essentiellement à un budget de trésorerie et à la stabilité des taux de change, résultant de l'injection massive de capitaux dans l'économie par les donateurs.

Forte croissance des recettes

79. Les recettes ont augmenté de 37 % en 2006 (tableau 1). Cela est encourageant, compte tenu du fait que l'impact de cette augmentation à la suite de la levée des sanctions sur le bois ne s'est pas encore fait sentir. Le Gouvernement libérien a recouvré un montant de 120 420 000 dollars au cours des 10 premiers mois, contre une estimation de 129,9 millions de dollars pour l'exercice 2006-2007. En avril 2007, la Législature a approuvé une allocation supplémentaire de 5 060 000 dollars.

Tableau 1

Recouvrement des recettes entre 2004 et 2007

(En millions de dollars des États-Unis)

Catégorie	2004	2005	2007	
			2006 (janvier-mars)	
Droits de douane	25 403	27 973	47 145	14 859
Recettes maritimes	12 765	10 657 ^a	11 117	3 543
Taxe sur les produits pétroliers/taxe sur les ventes	4 134	3 281	7 707	2 780
Impôt sur les bénéfices des sociétés et autres	26 105	36 858	46 161	23 930
Dons/prêts	1 000	4 000	1 000	–
Total	69 407	82 769	113 130	45 112

^a Les chiffres pour 2005 comprennent un montant de 1 863 000 dollars recouvré entre novembre et décembre 2005, mais déposé en février 2006.

Exercice 2006/07

80. Bien que le Comité de gestion de la trésorerie ait approuvé des dépenses d'un montant de 85 millions de dollars jusqu'au 30 avril 2007, le montant dépensé jusqu'à présent n'a été que de 74 millions de dollars, d'où un solde de trésorerie de 46 millions de dollars. Il est très peu probable que le Gouvernement libérien puisse dépenser un montant supplémentaire de 50 millions de dollars au cours des deux prochains mois. L'application de la nouvelle loi sur les marchés et concessions publics a contribué à ce ralentissement des dépenses car l'effectif du personnel qualifié des ministères d'exécution chargé de l'application de cette loi est limité.

Exercice 2005/06

81. On note certaines discordances concernant l'état final de l'exercice 2005/06. En septembre 2006, le Vice-Ministre des dépenses a indiqué au Comité de gestion de la trésorerie que l'excédent du budget révisé était de 2,6 millions de dollars,

tandis que la rallonge budgétaire soumise par le Gouvernement libérien en avril 2007 faisait état d'un excédent de 2,1 millions de dollars. Le rapport sur l'exécution du budget, soumis en septembre 2006, n'a pu confirmer le montant des dépenses effectives pour 2005/06. N'y figurent pas non plus le montant de 4 millions de dollars au titre de dépenses pour des subventions du Gouvernement sud-africain et un montant de 1 million de dollars versé par la Chine. Le rapport ne mentionne pas non plus l'existence d'un solde d'ouverture d'un montant de 1 965 000 dollars disponible au 1^{er} juillet 2005 en tant qu'excédent du budget du Gouvernement national de transition pour 2004/05.

Contrôle législatif

82. On ne sait pas comment l'Assemblée nationale peut s'assurer que les dépenses correspondent au montant approuvé par le budget car le Gouvernement libérien n'établit pas de comptes annuels et le Vérificateur général des comptes n'effectue pas d'audits indépendants. Ainsi, le contrôle législatif semble être laxiste, une plus grande attention étant accordée aux dépenses qu'au contrôle de la manière dont les fonds sont effectivement dépensés. Bien que le Gouvernement libérien ait dépensé un montant de près de 10 millions de dollars pour l'éducation en 2006, le rapport sur l'exécution du budget n'indique pas combien de nouvelles écoles ont été ouvertes, combien d'élèves ont été scolarisés ou combien d'enseignants ont été nommés.

83. L'Assemblée nationale a reproché au Ministère des finances la lenteur avec laquelle il avait alloué des fonds. En tant que contre-mesure, elle a récemment adopté une loi sur l'autonomie financière qui lui assure un contrôle direct sur ses propres allocations budgétaires sans contrôle externe, même celui du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique. Ce texte contient des dispositions exonérant d'impôt les émoluments des législateurs. Cela confirme l'idée que l'Assemblée est plus préoccupée de son propre bien-être d'exercer son rôle de supervision, de sorte que les crédits budgétaires soient dépensés comme approuvé dans les projets de loi de finances.

Budget pour l'exercice 2007/08

84. À la mi-mai, le Gouvernement libérien a soumis à l'Assemblée un budget national d'un montant de 182,5 millions de dollars pour l'exercice 2007/08, qui doit être adopté d'ici à la fin juin. (En 2006, le budget avait été adopté à la fin d'août, retardant les dépenses en juillet et août.)

85. Le nouveau budget augmente de 50 dollars par mois les traitements des fonctionnaires des échelons les plus bas, contre 30 dollars par mois précédemment. Il prévoit également des augmentations substantielles pour l'Assemblée nationale (11 millions de dollars), l'éducation (15,2 millions de dollars) et la santé (13,8 millions de dollars).

Recettes douanières

86. Les droits de douane représentaient près de 48 % du montant total des recettes publiques. Le port franc de Monrovia et l'aéroport international Robertsfield recouvrent actuellement 99 % des droits. Des droits d'un montant négligeable sont recouverts dans trois autres ports, à Buchanan, Greenville et Harper. Les droits de douane ont fortement augmenté entre 2005 et 2006, malgré plusieurs douzaines

d'exemptions, de nombreuses dérogations et des fournitures de produits pétroliers hors taxe chaque mois.

Inspection des importations de riz et de pétrole avant expédition

87. L'inspection avant expédition des importations de pétrole et de riz par la société BIVAC pour vérification de la qualité et de la quantité, et évaluation aurait dû commencer en janvier 2006 mais, jusqu'à présent, aucune inspection préalable des produits pétroliers n'est effectuée. Si les importateurs se plaignent des droits exorbitants qu'ils doivent acquitter, le Gouvernement libérien ne recouvre toujours pas tous les droits sur les importations.

Liberia Petroleum Refining Company

88. En 2006, la société a enregistré un bénéfice net de 4 760 000 dollars sur des recettes d'un montant de 12 260 000 dollars. Par comparaison, elle avait gagné un montant de 1,5 million de dollars en 2005. Cette augmentation était principalement imputable au paiement effectif des frais d'entreposage, à la compression des effectifs et à une augmentation de 11 % des importations. Les bénéfices auraient été plus élevés s'il n'y avait pas eu de réduction des frais d'entreposage de 0,03 dollar par gallon en août 2006. La forte compression d'effectif a réduit les bénéfices potentiels car le coût total d'environ 1,5 million de dollars a été totalement absorbé en 2006. La société a fait des dons d'un montant de 480 000 dollars à des œuvres charitables et versé 251 000 dollars au titre du parrainage d'activités sportives, tout en ne versant au Gouvernement libérien qu'un dividende de 500 000 dollars.

89. Le nouveau Conseil d'administration a pris plusieurs mesures d'austérité, comme la réduction de leur allocation mensuelle de carburant de 500 gallons à 250 gallons (de 750 gallons à 350 gallons pour le Président). Mais il a décidé d'approuver une augmentation de 1 000 gallons à 2 770 gallons pour le Directeur général. Ce dernier percevait une rémunération mensuelle d'un montant de 1 600 dollars, auquel s'ajoutait une prime annuelle de 10 000 dollars, tandis que le Président recevait une prime de 5 000 dollars et les autres membres du Conseil avaient une prime de 4 000 dollars.

Taxes non recouvrées sur les produits pétroliers

90. Les taxes sur les produits pétroliers sont passées de 3 447 000 dollars en 2005 à 7 707 000 dollars en 2006, mais une grande partie de ces recettes n'est pas recouvrée.

91. Dans le dernier rapport du Groupe d'experts (S/2006/976, par. 116), le montant des recettes fiscales non recouvrées pour la période de janvier à septembre 2006 était estimé à environ 7 millions de dollars. Les rapports de la société LPRC indiquent maintenant que le montant non recouvré effectif s'élevait à 7 530 000 dollars (voir tableau 2).

Tableau 2
**Montants non recouverts au titre des droits et taxes sur les importations
de produits pétroliers (janvier-septembre 2006)**

	<i>Pétrole</i>	<i>Diesel</i>	<i>Kérosène</i>	<i>Carburant pour avion</i>	Total (dollars É.-U.)
	<i>Gallons</i>				
1. Total des importations	17 175 244	23 938 058	791 178	3 754 381	45 660 000
2. Importations de la MINUL	122 814	6 336 520	94 500	2 753 524	9 310 000
Solde (1-2)	17 052 430	17 601 538	696 678	1 000 857	36 350 000
	<i>(Dollars É.-U.)</i>				
Droits/taxes	7 673 593	7 040 615	276 671	400 343	15 390 000
Produits hors taxe (mentionnés par la société LPRC)					2 550 000
Droits/taxes dus au Ministère des finances					12 840 000
Droits/taxes recouverts par le Ministère des finances					5 310 000
Droits/taxes non recouverts					7 530 000

92. Le montant des taxes non recouvrées a atteint 8 473 000 dollars. Des recettes d'un montant de 23 252 000 dollars sont escomptées, compte tenu du volume des importations, déduction faite des montants hors taxe de 4 080 000 dollars; le montant des recettes effectives s'élèvera donc à 19 172 000 dollars. Étant donné que seulement 10 699 000 dollars ont été recouverts, il reste un montant de 8 473 000 dollars au titre des arriérés. Il est impossible de déterminer le montant exact des arriérés par importateur car la société LPRC ne signale que les importations à droit nul par distributeur et non pas par importateur. Toutefois, au moins deux sociétés, Gulf Trading et Origin Oil, n'ont pas importé de produits pétroliers en 2007, ce qui risque de rendre difficile le recouvrement des arriérés.

Tableau 3
**Importation de produits pétroliers entre le 1^{er} janvier 2006
et le 31 mars 2007**

<i>Importateur</i>	<i>Essence</i>	<i>Diesel</i>	<i>Kérosène</i>	<i>Carburéacteur</i>	<i>Droits/taxes sur les ventes dus^b</i>	<i>Droits/taxes sur les ventes acquittées</i>
	<i>(Gallons)</i>				<i>(Dollars É.-U.)</i>	
West Oil ^a	5 533 781	5 339 618	144 726	–	4 683 000	3 490 000
MOTC	6 531 599	6 738 454	714 394	–	5 920 000	2 870 000
Srimex	4 740 343	3 340 708	–	–	3 469 000	1 050 000
Aminata	5 367 699	4 129 037	–	–	4 067 000	1 590 000
Origin Oil	2 294 151	1 299 045	–	–	1 552 000	810 000
Total partiel^a	686 586	573 457	223 112	2 400 272	1 588 000	210 000
Gulf Trading	1 541 720	1 335 783	–	–	1 228 000	170 000

Importateur	Essence	Diesel	Kérosène	Carburéacteur	Droits/taxes sur les ventes dus ^b	Droits/taxes sur les ventes acquittées
	(Gallons)				(Dollars É.-U.)	
Lib-Afric	873 414	755 468	124 477	–	745 000	480 000
Total	27 569 293	23 511 570	1 206 709	2 400 272	23 252 000	10 690 000

^a À l'exclusion des fournitures hors taxe à la MINUL.

^b Cela surestime le montant dû car certaines des importations sont des livraisons hors taxe aux ambassades, aux ONG, aux œuvres charitables, etc. La société LPRC indique que cela représente un montant total de 4 080 000 dollars sur le total de 23 252 000 dollars.

93. Les arriérés figurant au tableau 2 ne comprennent pas ceux d'un montant total de 10 millions de dollars au titre des importations pour 2004 et 2005 durant le Gouvernement national de transition (voir S/2005/360, annexe, par. 154, et S/2006/379, par. 97). Le Ministère des finances n'a pas encore fait vérifier les comptes du secteur bien que le Ministre ait promis d'examiner la question et de recouvrer la totalité des arriérés.

Non-paiement des frais d'entreposage à la Liberia Petroleum Refining Company

94. Les rapports précédents (S/2006/379, par. 95 et 96, S/2006/960, par. 119) ont décrit a) comment la LPRC avait conclu un accord avec West Oil pour l'usage exclusif des citernes à des taux concessionnels (0,16 et 0,06 dollar par gallon pour le carburant diesel et l'essence, respectivement, au lieu de 0,30 et 0,10 dollar par gallon, barème appliqué à tous les autres importateurs) et b) comment ces taux réduits avaient également été appliqués à West Oil, alors que la société utilisait d'autres citernes de la LPRC. Le 1^{er} décembre 2006, le Directeur général a informé le Conseil que, du 1^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2005, cette sous-facturation s'élevait à 721 630 dollars et que la société LPRC facturerait immédiatement West Oil. Toutefois, en mars 2007, le Directeur général a informé le Groupe d'experts que la LPRC avait décidé d'y renoncer car elle avait découvert que West Oil n'avait pas utilisé les citernes 1 et 7 car ils étaient en réparation pendant la période en question. Comme les citernes étaient inutilisables, la LPRC avait appliqué à West Oil le taux réduit, même pour l'utilisation d'autres citernes. Après enquête, le Groupe d'experts a constaté que, lorsque le contrat a pris effet, les citernes 1 et 7 étaient hors service. Le Directeur général n'a pu expliquer pourquoi les parties avaient conclu un contrat alors que les citernes ne fonctionnaient pas.

Avantages indus accordés à West Oil/GEPCO

95. En novembre 2004, le propriétaire de West Oil, Jamal Basma, a également soumissionné, par l'intermédiaire de son autre société, GEPCO, afin de fournir à la MINUL du carburant pour véhicules. Dans l'offre qu'il a présentée, M. Basma a faussement déclaré que GEPCO payait des frais d'entreposage normaux à la LPRC, alors qu'en fait il bénéficiait de taux préférentiels depuis le 1^{er} juillet 2004. Cette affaire a été décrite par le Groupe d'experts aux paragraphes 95 et 96 de son rapport S/2006/379. En décembre 2006, la MINUL a recouvré un montant de 1 770 000 dollars au titre des sommes surfacturées par GEPCO. Selon la MINUL, chaque fois que la Mission demandait à la LPRC de réduire les frais d'entreposage, compte tenu

de son statut en tant que principal acheteur de diesel, d'essence et de kérosène, l'ancien Directeur général, Edwin Snowe, refusait de baisser les tarifs sous un prétexte ou un autre, alors qu'il savait parfaitement que la LPRC percevait des montants beaucoup plus bas de West Oil pour des fournitures à la MINUL. Il semble donc que Jamal Basma, le principal importateur de produits pétroliers, ait conspiré avec l'ancien Directeur général de la LPRC, Edwin Snowe, afin de gonfler les tarifs appliqués à la MINUL. En même temps, une autre société appartenant à Jamal Basma, Creative Investment SAL, déposait des centaines de milliers de dollars sur le compte bancaire personnel de M. Snowe au Liban (voir S/2005/745, annexe, par. 133, et S/2006/379, par. 118).

96. Contrairement à GEPCO, la LPRC a passé des contrats supplémentaires exclusifs avec la Monrovia Oil Transport Corporation (MOTC) et Mobile pendant la période du Gouvernement national de transition. Aucune société n'a bénéficié de tarifs réduits et Mobile a même versé une prime pour l'utilisation exclusive des citernes de la LPRC.

Fraude fiscale par manipulation des comptes par GEPCO

97. En plus des surfacturations, GEPCO semble avoir soustrait à l'impôt sur les bénéfices des sociétés une grande partie de ses recettes. En 2005, la société a reçu un montant de 23 875 000 dollars de la MINUL. Toutefois, dans sa déclaration d'impôts pour 2005 du 19 mai 2006, elle a indiqué un revenu brut de seulement 12 361 000 dollars. De même, dans son offre à la Mission, en novembre 2004, GEPCO a présenté des états financiers indiquant des recettes d'un montant de 13 093 000 dollars en 2003 et 20 502 000 dollars pour les 10 premiers mois de 2004. Par contre, sa déclaration de revenus pour 2003 faisait apparaître des ventes d'un montant de seulement 2 480 000 dollars, alors que pour l'année 2004, GEPCO a signalé des ventes d'un montant de 11 237 000 dollars seulement. Ces déclarations d'impôts ont été établies avec l'aide du vérificateur des comptes de la société VOSCON, société d'experts-comptables libérienne.

98. Plusieurs autres sociétés semblent avoir fraudé le fisc. Une grande plantation d'hévéas, Salala Rubber Corporation, a utilisé de nouvelles dépenses de développement d'un montant de 1,5 million de dollars pour transformer ses profits en pertes. Le Royal Hotel, établissement de luxe à Monrovia, a affirmé qu'il n'avait eu en moyenne que deux chambres occupées en 2005, alors que ce n'était manifestement pas le cas. Le Vice-Ministre chargé de l'administration fiscale a indiqué que le Ministère enquêterait sur cette affaire et recouvrerait dès que possible les montants dus.

Non-paiement de l'impôt sur les sociétés par PLC Investments Ltd.

99. Il semble que cette société, dont de nombreuses personnes pensent qu'il s'agit d'une société-écran de l'ex-Président Charles Taylor, élude le paiement de l'impôt. En 1999, elle a obtenu une licence exclusive pour l'exploitation du service mobile cellulaire GSM, sans qu'il soit recouru à une procédure d'appel d'offres. Compte tenu de cette licence, la direction de PLC a conclu un accord avec une société libanaise de téléphones mobiles, Investcom Global Ltd. (IGL), avec laquelle elle a créé la Lonestar Communications Corporation (LCC). Grâce à cette licence, PLC a acquis une part représentant 40 % du capital de LCC, tandis que IGL a versé un montant de 30 000 dollars et reçu une part correspondant à 60 % du capital. Bien

que le contrôle de PLC ne puisse être établi, puisque la société refuse de fournir les états financiers requis au Groupe d'experts, Benony Urey et Emmanuel Shaw, tous deux proches alliés de Charles Taylor et tous deux figurant sur la liste des personnes visées par le gel des avoirs établie par l'ONU pour le Libéria, étaient membres du Conseil d'administration de PLC de 2000 à 2005¹.

100. En 2006, la société LCC a versé un dividende de 3,2 millions de dollars à PLC mais elle n'a pas payé d'impôts sur ce montant, non plus que PLC n'a acquitté le montant de 1 120 000 dollars au titre de l'impôt sur les sociétés visant le dividende. Le PLC a aussi reçu un dividende d'un montant de 600 000 dollars en juin 2004 et un dividende d'un montant de 1,2 million de dollars en janvier 2006 pour l'exercice 2005. Bien que cette société n'ait pas acquitté l'impôt sur ces dividendes, elle a versé un montant de 180 000 dollars en tant qu'impôt retenu à la source, ce qui est inapproprié car c'est le payeur et non le bénéficiaire qui doit déduire la retenue à la source et payer le Gouvernement libérien. Lorsque ces questions ont été portées à l'attention de la Vice-Ministre chargée de l'administration fiscale, elle a demandé à PLC de lui communiquer les détails de sa déclaration d'impôts avec les reçus de paiement de tout impôt.

101. PLC a également reçu des montants de 1 131 000 dollars, 1 080 000 dollars et 1 375 000 dollars, en 2004, 2005 et 2006 respectivement, de LCC au titre des frais de gestion. Tout en effectuant ces paiements sur une base mensuelle, LCC retenait 10 % à la source. PLC est donc tenue de verser un montant supplémentaire de 890 000 dollars au titre de l'impôt sur ce revenu. Compte tenu du fait que le Code libérien des impôts prévoit de lourdes pénalités et des intérêts élevés, jusqu'à concurrence de 200 % des impôts non acquittés, pour le non-paiement ou la non-déclaration d'impôts dans les délais requis, le montant des impôts dus par PLC pourrait atteindre 5 millions de dollars.

Contrats par la Liberia Petroleum Refining Company attribués sans appel d'offres

102. Dans un rapport antérieur (S/2006/976), le Groupe d'experts a indiqué que la LPRC avait passé un contrat avec la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC) afin de fournir 10 000 barils/jour de pétrole brut à Addax Ltd., principal producteur indépendant au Nigéria, à raison de 0,14 dollar le baril, sans recourir à la procédure d'appel d'offres. Le Directeur général de la LPRC a choisi Addax Ltd. et fixé un prix avant l'approbation du contrat par le Conseil d'administration. Il a signé un autre accord avec le Groupe Tsakos de Panagiotis Tsakos, important armateur grec, en octobre 2006, pour 20 000 barils/jour de pétrole brut supplémentaires par NNPC. L'accord a donné huit mois au Groupe Tsakos pour assurer l'allocation au taux de 0,14 dollar le baril. Cette transaction a eu lieu sans appel d'offres et avant l'approbation du Conseil.

103. Le Directeur général de la LPRC a également conclu un accord avec la société MOTC concernant la livraison de produits pétroliers à Buchanan, avec des frais d'entreposage à un taux concessionnel de 0,05 dollar par gallon pour l'essence et 0,11 dollar par gallon pour le diesel. À nouveau, le contrat a été conclu sans recourir à la procédure d'appel à la concurrence. Bien que ces contrats violent apparemment

¹ Conformément aux lois du Libéria contre le blanchiment de capitaux et le financement d'activités terroristes, les banques sont tenues de connaître leurs clients et peuvent donc identifier les propriétaires effectifs de PLC.

les meilleures pratiques internationales et la loi sur les marchés et concessions publics, laquelle exige le recours à cette procédure pour les contrats d'achat et de vente et les concessions, le Directeur général de la LPRC n'est pas de cet avis.

104. En plus des contrats susmentionnés, la LPRC a conclu au moins 19 autres contrats importants de fournitures de biens ou services pendant la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2007. Sur ces 19 contrats, seulement 5 ont été attribués sur la base d'un appel d'offres. En outre, la liste de 19 contrats fournie par la LPRC ne comprenait pas deux contrats d'une valeur supérieure à 100 000 dollars au titre de services juridiques/consultatifs fournis par la société Shapiro Sher Guinot & Sandler. Ces deux contrats n'ont pas fait l'objet d'un appel d'offres, en violation apparente de la loi sur les marchés et concessions publics.

105. L'absence de contrôle de la part du Conseil d'administration de la LPRC dans les cas susmentionnés est peut-être due au fait que le Conseil ne compte aucun ministre du Gouvernement libérien parmi ses membres. D'autres institutions publiques, comme la Forestry Development Authority (FDA) et la National Port Authority (NPA), comptent plusieurs ministres à leurs conseils d'administration.

Détournement de recettes

106. Les rapports antérieurs (S/2006/360, annexe, par. 99 et 100 et S/2006/976, par. 120 à 126) étaient des cas où le personnel d'encadrement de la LPRC avait retiré des sommes importantes en 2004 et 2005 sous le prétexte d'effectuer des paiements pour le compte du Président du Gouvernement national de transition de l'époque, Gyude Bryant. M. Bryant a catégoriquement nié ces accusations. Sur la base des recommandations du Groupe d'experts, le Conseil d'administration de la LPRC a créé une Équipe spéciale pour le recouvrement des avoirs, en décembre 2006, afin de déterminer si les fonds détournés pouvaient être recouvrés.

107. Après confirmation des résultats par l'Équipe spéciale, le Ministère de la justice a engagé des poursuites contre l'ancien Directeur général de la LPRC, Edwin Snowe, qui est un représentant du comté de Montserrado et ancien Président de la Chambre, et Richard Devine, ancien Directeur général adjoint chargé des questions fiscales et actuellement sénateur du comté de Bomi, pour détournement de fonds d'un montant supérieur à 1 million de dollars.

Autorité portuaire nationale

108. Le port franc de Monrovia est le principal point d'entrée des marchandises arrivant au Libéria. En 2006, 749 employés ont été licenciés pour un coût de 794 000 dollars (par comparaison, le coût du licenciement des 400 employés à la LPRC était de 1,5 million de dollars). Le port emploie encore environ 1 071 personnes, contre les 675 employées en octobre 2003, lorsque le Gouvernement national de transition est entré en fonctions.

109. L'accroissement des recettes du port s'est ralenti, tombant de 32 % en 2005 à 4 % en 2006. En 2006, le port a subi une perte de 70 565 dollars alors que ses bénéfices se chiffraient à 2 041 000 dollars l'année précédente. Cela peut être imputable en partie au fait que le port a dû assumer les coûts afférents aux licenciements, d'un montant de 794 000 dollars, en une seule année. Toutefois, cela est difficile à vérifier car les comptes de l'Autorité portuaire n'ont pas été vérifiés de manière indépendante.

110. En mars 2007, la Présidente a transféré le contrôleur financier du Programme GEMAP, ainsi que tous les membres de la direction du port, sur la recommandation du Conseil d'administration, apparemment en raison de divergences de vues entre le Directeur général de l'Autorité portuaire et le contrôleur. Le Gouvernement libérien a également souligné que le contrôleur ne s'était pas acquitté de son mandat, étant donné qu'il n'avait pas établi d'états financiers mensuels/trimestriels. Le contrôleur financier a par la suite été transféré à la Forestry Development Authority.

Problèmes posés par les importations de riz

111. Il est indiqué dans un rapport précédent (S/2006/976, par. 112) que le Ministre du commerce avait mis en place un système d'importation de riz, créant de fait un monopole, bien que l'Assemblée nationale soit intervenue pour demander aux responsables d'autoriser tous les importateurs à importer du riz. Le Ministre a rompu le monopole en février 2007 mais aucun des quatre importateurs habituels n'a commencé à importer du riz.

Recettes maritimes

112. Le Ministère des finances a signalé que le Registre d'immatriculation des navires et des sociétés (LISCR) (l'agent) avait envoyé un montant de 12 980 000 dollars au Gouvernement libérien pour 2006, dont 11 120 000 dollars ont été recouverts en 2006. Ce montant est plus élevé que les envois de fonds pour 2005 qui s'élevaient à 10 657 000 dollars.

113. Les états financiers consolidés du LISCR, SARL pour 2006 n'ont toutefois pas encore été vérifiés. Le Commissaire du Bureau des affaires maritimes a informé le Groupe d'experts que le Bureau était en contact avec un cabinet d'experts-comptables international réputé et qu'un vérificateur des comptes serait désigné prochainement.

114. Un rapport précédent (S/2006/976, par. 129) indiquait que la LISCR Trust Company (LTC) était l'agent enregistré exclusif des sociétés libériennes non résidentes et autres entités commerciales, mais qu'elles ne consignait pas dans ses livres comptables les honoraires qu'elle percevait en tant qu'agent enregistré. Le Vice-Ministre de l'administration publique a signalé que le cabinet d'experts-comptables international désigné pour vérifier les comptes de la SARL vérifierait également ceux de la période 2000-2006.

Bureau du Vérificateur général des comptes

115. En règle générale, le contrôle gouvernemental est exercé par un bureau de vérification générale des comptes solide, professionnel et compétent, placé sous la direction d'un vérificateur général indépendant nommé pour une période déterminée. Bien que le Gouvernement libérien ait promis d'organiser l'audit de tous les ministères, départements et organismes, tout en affirmant que les responsables du Gouvernement national de transition du Libéria ne quitteraient pas le pays, aucune vérification des comptes n'a été effectuée. Le Gouvernement n'a pas non plus appliqué les procédures et pénalités prévues par une politique de tolérance zéro sur la corruption. Jusqu'à présent, il a seulement été procédé à des audits de la FDA et de la LPRC par la Commission européenne.

116. Compte tenu de l'augmentation des allocations budgétaires, il est important de renforcer le Bureau du Vérificateur général des comptes comme outil de responsabilisation et de contrôle, de sorte que les recettes soient utilisées de la manière la plus rationnelle.

Remboursement des commissions d'inspection avant expédition qui ont été détournées

117. Il a été établi dans des rapports précédents (S/2005/745, annexe, par. 95, S/2006/379, par. 105, et S/2006/976, par. 110) que la société BIVAC avait détourné les commissions d'inspection avant expédition. Dans le dernier de ces rapports (S/2006/976, par. 110), il était indiqué que la société avait accepté de rembourser la part des commissions d'inspection revenant au Gouvernement. Le Vice-Ministre chargé de l'administration fiscale a signalé que le Gouvernement libérien avait perçu une pénalité et des intérêts d'un montant de 22 000 dollars, en plus du remboursement de 48 000 dollars. Toutefois, la société BIVAC n'a toujours pas communiqué de pièces attestant qu'elle avait payé les sommes dues.

Conclusions et recommandations

118. La situation financière du Libéria s'améliore régulièrement sous le présent gouvernement. Les autorités ont commencé à s'attaquer à certaines anomalies constatées par le passé concernant les recettes, ainsi qu'aux dépenses surestimées ou fausses et il faut s'en féliciter. Afin d'encourager un niveau accru de transparence, le Gouvernement libérien doit maintenir sa vigilance de sorte qu'avec la levée des sanctions, les recettes publiques profitent aux Libériens au lieu de devenir une source de conflit.

119. Les recommandations du Groupe d'experts sont les suivantes :

a) Le Bureau du Vérificateur général des comptes devrait être doté d'une infrastructure adéquate et d'un personnel qualifié. L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques pourrait être sollicitée pour fournir du personnel qualifié supplémentaire pour la période initiale de trois à cinq ans;

b) Le nouveau Vérificateur général des comptes devrait vérifier les comptes annuels de tous les ministères/départements importants et des principales entreprises semi-publiques générant des recettes depuis octobre 2003. Les individus ayant commis une faute devraient être traduits en justice;

c) Les paiements de droits à l'importation et des taxes sur les ventes acquittés par les importateurs de pétrole et de riz devraient être vérifiés par le Bureau du Vérificateur général des comptes et un rapport devrait être soumis dans les trois mois. L'inspection des importations des produits pétroliers avant expédition devrait commencer immédiatement. Le Ministère des finances doit coopérer avec la LPRC afin de veiller à ce que chaque importateur ait acquitté ses arriérés avant qu'il puisse retirer d'autres produits pétroliers des citernes de la LPRC;

d) Les comptes du LISCR LLC et de LTC devraient être vérifiés et des mesures d'austérité devraient être prises afin de rétablir les recettes publiques à leur niveau de 1997-2000;

e) Tous les dons et contributions versés par les entreprises publiques aux fonctionnaires du Gouvernement national de transition et du Gouvernement libériens devraient être examinés afin de vérifier s'ils ont été utilisés de manière appropriée;

f) Tous les contrôleurs financiers du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique devraient participer aux réunions du Conseil d'administration de leurs entreprises respectives et soumettre chaque mois des rapports intérimaires au Ministre des finances sur l'activité de leur entreprise;

g) Le FMI devrait inclure les recommandations du Groupe d'experts en tant que référence dans les programmes annuels qu'il suit.

V. Gel des avoirs

120. Dix-sept mois après son accession au pouvoir, le nouveau Gouvernement libérien n'a pas encore gelé les avoirs des personnes et entités visées par la résolution 1532 (2004) du Conseil de sécurité. Il affirme que les lois actuelles ne permettent pas d'appliquer la résolution sur le gel des avoirs. La Ministre de la justice a fait savoir qu'en décembre 2006, elle avait soumis un projet de loi d'application à la présidence, mais que ce texte n'avait pas été transmis à la Présidente. C'est pourquoi, au milieu d'avril 2007, elle a transmis le projet au Ministre d'État pour les affaires présidentielles afin qu'il le remette directement à la Présidente.

121. Au milieu de mai 2007, le projet de loi n'avait toujours pas été approuvé par la Présidente ni transmis à l'Assemblée nationale. En outre, le sort de ce texte semble incertain, compte tenu du fait que deux membres importants de la Chambre des représentants (Jewel Howard Taylor et Edwin Snowe) figurent sur la liste relative au gel des avoirs (et perçoivent toujours des émoluments et des indemnités du Gouvernement libérien).

122. Ailleurs, toutefois, les avoirs de plusieurs personnes et entités désignées ont été gelés (voir tableau 4).

Tableau 4

Avoirs gelés en application de la résolution 1532 (2004) du Conseil de sécurité

<i>Pays</i>	<i>Personnes/entités</i>	<i>Type d'avoirs</i>	<i>Valeur</i>
Allemagne	L. Y. Minin	Comptes bancaires	2 089 €
Émirats arabes unis	Valeriy Naydo	Comptes bancaires	338 \$
		Blocage d'opérations avec Western Union	1 948 \$
	Airbas Transportation Inc.	Comptes bancaires	10 858 \$
États-Unis d'Amérique	Benoni Urey	Secteur immobilier	695 000 \$
	Victor A. Bout	Investissements dans des sociétés	1 650 000 \$ environ
France	M. A. Salame	Comptes bancaires	784 142 €
	M. Moussa Cissé	Comptes bancaires	16 883 €

<i>Pays</i>	<i>Personnes/entités</i>	<i>Type d'avoirs</i>	<i>Valeur</i>
	G. Kouwenhoven	Comptes bancaires	32 725 €
Italie	L. Y. Minin	Comptes bancaires	Non disponible
		Investissement dans Damil SAS	Non disponible
Liban	M. A. Salamé	Comptes bancaires	2 540 000 \$
	Ali Ramadan Kleilat al-Dilby	Comptes bancaires	Non disponible
	Edwin Snowe	Comptes bancaires	(141 768 \$)
République arabe syrienne	Ammar Mamdouh Chickakli	Comptes bancaires	128 000 \$
Royaume-Uni	Agnes Reeves Taylor	Comptes bancaires	22 400 £
	San Air	Compagnie d'assurances	173 506 £
	Victor A. Bout	Comptes bancaires	1 227 £
	Irina Shlyam (épouse de Leonid Minin)	Comptes bancaires	70 255 £

123. La Mission permanente du Ghana a signalé que la Barclays Bank of Ghana ne détenait plus de fonds de M^{me} Grace Minor, lui ayant débloqué ces fonds à son bénéfice chaque trimestre, comme demandé par le Gouvernement ghanéen et approuvé par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le Libéria. On notera toutefois que, bien que le Gouvernement ghanéen ait contacté le Comité des sanctions le 25 août 2005 concernant son intention d'autoriser certaines dépenses au profit de M^{me} Minor, la Barclays Bank avait déjà débloqué 90 % du solde dans les 15 jours suivant son inscription sur la liste des personnes dont les avoirs devaient être gelés, en août 2004.

124. La Mission permanente de la République arabe syrienne a transmis des informations financières sur Ammar Mamdouh Chickakli. Le Groupe d'experts a contacté plusieurs pays, dont les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France, le Nigéria, le Ghana, la Gambie et les Émirats arabes unis, pour obtenir des informations à jour. Aucune réponse n'a été reçue du Nigéria, du Ghana et de la Gambie, mais des réponses ont été envoyées par les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France et les Émirats arabes unis, lesquelles figurent au tableau 4.

Mise à disposition d'avoirs

125. Outre le gel des avoirs, la résolution 1532 (2004) interdit de mettre, directement ou indirectement, à la disposition des personnes figurant sur la liste relative au gel des avoirs des fonds, autres avoirs financiers ou ressources économiques.

Président fictif du Conseil d'administration de Lonestar

126. Dans un rapport antérieur (S/2005/360, annexe, par. 185), le Groupe d'experts a indiqué que deux proches conseillers de l'ancien Président Charles Taylor, Benoni Urey et Emmanuel Shaw, représentaient la société PLC Investment Ltd. au Conseil d'administration de la Lonestar Communications Corporation de 2000 à 2005. On

suppose que comme Urey et Shaw figurent sur la liste des personnes dont les avoirs doivent être gelés et leur présence au Conseil d'administration de Lonestar a été rendue publique en juin 2005, ils se sont fait remplacer par un ressortissant libérien, Layola Flemming, et un ressortissant ghanéen, Amos Affuol, tous deux peu connus.

127. Au cours de ses enquêtes, le Groupe d'experts a rencontré S. Layola Flemming, le Président du Conseil d'administration de Lonestar. Il représente PLC au Conseil d'administration de Lonestar et est le seul Libérien membre de ce conseil. Toutefois, il ne savait pas qu'il en était le Président. Il a déclaré au Groupe qu'il ne percevait de Lonestar aucune rémunération. Il ne savait pas qu'en tant que Président, il percevait une rémunération de 6 000 dollars par mois (paiements confirmés par le Directeur général de Lonestar). Il a seulement reconnu qu'il avait agi en tant que directeur suppléant de Lonestar à une réunion du Conseil environ deux ans auparavant. En fait, il ne savait pas qu'en 2006, Lonestar avait versé un dividende de 3,2 millions de dollars à PLC.

Pratiques frauduleuses en matière de comptabilité

128. Lorsqu'elle a été informée de l'apparente fraude fiscale, la Vice-Ministre chargée de l'administration fiscale a déclaré qu'elle avait notifié à Urey et Shaw qu'ils devaient communiquer les déclarations d'impôts pour PLC portant sur les six dernières années (2000-2006) car le Ministère des finances ne disposait d'aucune comptabilisation des paiements. Elle a dit au Groupe d'experts que Urey l'avait informée le 11 mai 2007 que sa société avait subi de lourdes pertes et demandé à VOSCON d'établir ses comptes, le même cabinet d'experts-comptables agréés que celui utilisé par GEPCO (voir par. 97).

129. Dans son précédent rapport (S/2006/976, par. 154 et 155), le Groupe d'experts a mentionné les investissements que Charles Taylor aurait effectués au Nigéria. Ces allégations n'ont pas pu être confirmées durant aucun des mandats du Groupe car le Gouvernement nigérian n'a pas répondu à ses nombreuses demandes dans lesquelles le Groupe demandait à se rendre au Nigéria afin de collecter des informations et de rencontrer les responsables gouvernementaux compétents.

VI. Impacts socioéconomiques et humanitaires des sanctions

Description générale de la situation humanitaire et socioéconomique

130. Après 14 ans de conflit, tous les indicateurs socioéconomiques reflétaient en 2000 une détérioration de la situation par rapport à 1990. Toutefois, on a pu constater une légère amélioration depuis 2003 en ce qui concerne l'offre de services de base dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire, du logement et de l'eau et de l'assainissement. Ces améliorations sont clairement liées aux investissements effectués par la communauté internationale dans ces secteurs. Par exemple, d'après le Ministère de la santé, environ 55 millions de dollars ont été consacrés à la santé en 2006 et 2007, dont 9,4 millions de dollars par le Gouvernement libérien, le reste transitant par les organismes des Nations Unies et leurs organisations non gouvernementales partenaires.

131. Depuis la fin des hostilités en 2003, environ 700 000 personnes sont rentrées dans leur communauté. La totalité des 35 camps pour personnes déplacées ont officiellement été fermés en avril 2006. Par ailleurs, environ 110 000 réfugiés qui

avaient trouvé asile en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Nigéria et en Sierra Leone, notamment, ont été rapatriés.

132. Dans les comtés qui accueillent un grand nombre de rapatriés – comme Bong, Lofa et Nimba – les services de base et les infrastructures communautaires, qui ont été totalement détruits et/ou pillés pendant le conflit, sont très largement insuffisants. D'après le HCR, près de 65 % de la population ne dispose pas de logement approprié et les hôpitaux/cliniques se trouvent en moyenne à trois heures de marche au minimum. Moins de 30 % de la population a accès à de l'eau potable et moins de 25 % a accès à des installations d'assainissement sûres/hygiéniques. On constate toutefois d'importants investissements de la part de la communauté internationale dans le rétablissement des services de base et la remise en état de l'infrastructure.

L'impact des sanctions économiques

133. La situation concernant les services de base tels que l'eau, l'éducation, la santé, l'assainissement et le logement, s'est sensiblement améliorée par rapport à ce qu'elle était avant la guerre et avant les sanctions. Toutefois, le Libéria a encore beaucoup à faire pour être au niveau des normes internationales.

134. Les sanctions ont eu sur la filière bois les impacts visibles et vérifiables suivants : a) disparition de 5 000 à 8 000 emplois; b) réduction de plus de 50 % des recettes en devises; c) effondrement des économies rurales informelles fondées sur l'abattage et l'extraction; d) détérioration des routes dans les zones d'exploitation forestière en raison d'un manque d'entretien régulier de la part des sociétés d'exploitation.

135. Il ne faut toutefois pas oublier qu'à l'époque du Président Charles Taylor, le Libéria tirait d'importantes recettes de l'exploitation forestière et diamantifère (voir S/2003/779, annexe, par. 8, 32 et 34), qui n'ont pas été consacrées au bien-être de la population mais ont servi en grande partie à financer le conflit et à enrichir un petit groupe d'hommes d'affaires privilégiés, d'alliés politiques, de combattants loyaux, d'amis et des membres des familles des dirigeants.

136. Dans ces conditions, on peut considérer que les sanctions ont non seulement permis de mettre fin aux affrontements entre les différentes factions pour le contrôle des ressources, mais qu'elles ont également contraint le Gouvernement et ses partenaires internationaux à réformer en profondeur le secteur des ressources naturelles. Ces réformes ont été menées avec la participation d'une grande diversité de parties prenantes, qui a contribué à rendre le processus relativement transparent et participatif et à créer les conditions nécessaires au développement du rôle de la société civile et des communautés locales dans la réorientation et la surveillance des activités.

Évaluation de l'impact : observations générales

137. Le Groupe s'est rendu en avril et mai 2006 dans divers centres économiques fondés sur l'exploitation du bois dans les comtés de Grand Bassa, River Cess, Sinoe, Lofa, Nimba, Gbarpolu, Grand Cape Mount, River Gee et Grand Kru.

138. Lors de ces visites, qui sont intervenues six mois après sa dernière évaluation, il a pu constater que les populations des régions d'exploitation forestière et diamantifère étaient toujours optimistes au sujet des perspectives de création d'emplois et de relance de l'économie locale, en particulier du fait de la levée des

interdictions d'exportation. Il faut d'urgence accorder l'attention qu'il convient aux autorités administratives des comtés, qui sont les gardiens des richesses naturelles du Libéria, c'est-à-dire offrir des conditions qui encouragent l'emploi dans la fonction publique, et favoriser les investissements, quelle que soit leur importance, en particulier dans le secteur agricole.

139. Compte tenu de la dépendance de l'économie du pays avant la guerre à l'égard des secteurs extractif et forestier, la contribution du secteur extractif au développement durable du pays dépendra dans une large mesure de la capacité des dirigeants à réformer la propriété foncière, à lutter contre le taux élevé de chômage actuel et à gérer de façon durable les ressources naturelles dans le cadre de la stratégie de consolidation de la paix. À cet effet, ils devront continuer à apporter la preuve de leur détermination à favoriser des relations transparentes entre l'État, les sociétés minières et d'exploitation forestière et les communautés. Cet engagement devrait se traduire le plus rapidement possible par une amélioration de l'infrastructure, des créations d'emplois, la construction de nouvelles écoles et d'installations sanitaires et le développement des services communautaires pour la population.

140. En dépit de la situation socioéconomique du pays et des problèmes systémiques gigantesques que doit résoudre le Gouvernement, de nombreux Libériens ordinaires et donateurs sont pleins d'optimisme et d'espoir. Leur espoir d'un avenir meilleur pour le pays tient à la popularité et au respect dont jouit sa présidente à sa prise de position clairement affirmée contre la corruption et au soutien que lui ont récemment manifesté les partenaires internationaux. Ce soutien a été réaffirmé en février 2007, lors de la réunion à Washington du Forum des partenaires, lors de laquelle la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le FMI, le Gouvernement des États-Unis, l'Union européenne et d'autres partenaires clefs ont reconnu les progrès considérables accomplis par le Libéria au cours de la première année du mandat de la Présidente Johnson Sirleaf. Les participants ont fortement soutenu les priorités stratégiques retenues dans le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté et se sont félicités des réformes clefs adoptées pour encourager le développement du secteur privé, notamment l'adoption de nouvelles législations concernant la filière bois et les marchés publics, l'examen d'ensemble des contrats et des concessions accordées et l'examen des mesures en faveur de l'investissement.

VII. Armement

Criminalité économique

141. Les réseaux militaro-économiques mis en place au cours des années de guerre disparaissent petit à petit au fur et à mesure que la population cherche à s'adapter aux nouvelles réalités politiques et économiques. S'il convient de s'en féliciter, il n'en reste pas moins que le Gouvernement doit contribuer à ce processus en assurant l'état de droit et la responsabilité financière de telle sorte que l'activité économique se déroule dans un cadre réglementaire.

142. À River Cess, en raison du contrôle de plus en plus important exercé par la FPA, le général Koffi ne contrôle plus le commerce du bois dans la région de Yapa Town et s'est rabattu sur l'extraction de l'or, sur laquelle le Gouvernement n'exerce qu'un contrôle plus limité. De nombreux ex-combattants de la région de River Cess

travaillent maintenant dans le secteur minier informel et illégal, par exemple à Gbokhon et Sand Beach.

143. La plantation de la société Firestone continue d'être victime de vols de plus en plus importants de caoutchouc. Firestone estime que de 10 à 20 tonnes sont volées chaque jour (au cours de la saison humide et de la saison sèche, respectivement), ce qui représente jusqu'à 16 900 dollars par jour.

144. La Division de protection de la société Firestone a du mal à lutter contre l'augmentation des crimes violents, et la Police nationale a détaché sur la plantation 20 policiers non armés de l'Unité de soutien. Le 16 février 2007, un membre de la Division de protection et un policier ont été blessés par balle, et le 27 février des assaillants ont jeté de l'acide au visage d'un membre de la Division de protection. De janvier à avril 2007, la Division de protection a remis à la police locale 289 personnes arrêtées pour vol afin qu'elles soient jugées. Au cours de la période du gouvernement national de transition, on avait pu observer des camions Firestone qui achetaient du caoutchouc dans des zones situées à proximité de la plantation de Guthrie, où d'ex-combattants du LURD exploitaient illégalement le caoutchouc.

145. Le 12 mars 2007, une force de réaction rapide pakistanaise de la MINUL a lancé une opération de patrouille de trois semaines dans la plantation qui s'est traduite par une très forte réduction du nombre de personnes arrêtées par la Division de protection (32 au cours du mois suivant les patrouilles contre 73 le mois précédent).

Recrutement pour la Guinée

146. Le Groupe a pu confirmer qu'il existait au Libéria un processus clandestin de recrutement d'ex-combattants envoyés en Guinée afin de soutenir le Président Lansana Conté. Ce recrutement clandestin a probablement commencé dès octobre 2006 et a atteint son point culminant vers le 10-15 janvier 2007, époque à laquelle de petits groupes d'hommes non armés ont franchi les postes frontières situés dans les comtés de Lofa et Nimba. Si la plupart d'entre eux ont utilisé des modes de transport réguliers, certains se sont fait passer pour des assistants sur des camions de marchandises.

147. Vers le 20 janvier 2007, un haut responsable du Gouvernement guinéen à Macenta a observé environ 150 jeunes qui prenaient place à bord de minibus dans le centre de la ville à destination de la capitale. Ces jeunes n'ont pas été bien accueillis par les soldats guinéens et, bien qu'ils soient parvenus aux environs de Conakry, ils n'ont pas participé à la crise qui a éclaté dans la capitale vers le 22 janvier 2007.

148. Un autre groupe d'ex-combattants opportunistes, y compris les commandants Lancassa, Yandabakssa et Morris Kamara de l'ULIMO/LURD, ont quitté le Libéria début 2007 afin de tirer parti de la déstabilisation potentielle en Guinée.

149. Un certain nombre de villes, notamment Macenta et Nzerekore, ont été victimes de troubles civils. Le 12 février 2007, Macenta a été le théâtre de très graves troubles, au cours desquels quatre personnes sont mortes et la maison de Aicha Conneh, femme de l'ancien dirigeant du LURD Sekou Conneh, dont elle était séparée, a été incendiée par une foule en colère qui pensait qu'elle participait au processus de recrutement. La population posséderait illégalement des armes, et des tirs d'armes automatiques ont été entendus dans la ville.

150. Certains Libériens et de nombreux négociants nigériens qui résident au Libéria ont été arrêtés et emprisonnés par les autorités guinéennes. Un grand nombre d'entre eux étaient des civils innocents qui rentraient chez eux après les fêtes de Noël, en passant par la Guinée pour éviter l'instabilité régnant en Côte d'Ivoire. Dix-sept des personnes arrêtées à Macenta le 20 février 2007 ont été transférées à la prison militaire NP3 à Conakry, et ont ensuite déclaré que plusieurs Libériens s'y trouvaient également détenus.

151. Au cours de cette période d'instabilité, par trois fois des hommes armés venant de Guinée ont commis des vols au Libéria, les 2 et 11 février 2007 contre les bâtiments résidentiels de l'American Refugee Committee à Voinjama, et le 11 mars 2007 contre les bâtiments du Christian Children's Fund/Cooperative Housing Foundation à Zozor. Une unité de la police de la MINUL a intercepté les auteurs de ces agressions au poste frontière de Konadu entre la Guinée et le Libéria alors qu'ils essayaient de s'enfuir à bord d'un véhicule volé. Sekou Keita (alias « Monkey », combattant du LURD; voir annexe VI) a été abattu. Ses deux complices, dont l'un a été blessé, ont pu franchir la frontière et ont ensuite été vus à proximité de Macenta.

Contrôle aux frontières

152. Les frontières du Libéria restent poreuses.

153. En mai, des pirates armés de machettes ont pris le contrôle d'un navire cargo bulgare, le *Tohoma Reefer*, ancré au large du port franc de Monrovia en attente de réparations. La MINUL a alors envoyé un hélicoptère qui a localisé le navire en train d'être tiré en direction du Ghana par deux bateaux de pêche, mais n'a pas pu le récupérer. Par la suite, le Gouvernement libérien a arrêté deux suspects, appartenant à la police, dont un retraité. On ne sait toujours pas ce qu'il est advenu du bâtiment.

Forces armées libériennes

154. En avril 2007, les 106 premières nouvelles recrues ont terminé leurs classes. Le groupe suivant de 500 recrues aurait dû commencer sa formation en février 2007, mais attend pour cela que le Gouvernement des États-Unis reprenne son financement. L'objectif est de parvenir à une armée de 2 000 hommes (2 bataillons) en 2010.

155. Le Gouvernement des États-Unis est en train de porter le nombre de conseillers en formation de 8 à 43. Il estime que le projet coûtera environ 200 millions de dollars, y compris la fourniture initiale d'armes et de munitions ainsi que la rénovation de la caserne Kessely située à l'extérieur de Monrovia. Le paiement de la solde reste de la responsabilité du Gouvernement libérien.

Remise des armes

156. De janvier à mai 2007, 22 AK-47, 10 pistolets mitrailleurs, 2 lance-grenades, 1 pistolet et 10 fusils de chasse à canon simple ont été remis à la MINUL, ainsi que 19 777 cartouches de 7,62 mm x 39, 40 cartouches de 14,5 mm, 99 obus et charges de roquette, 17 grenades, 12 grenades de 40 mm et 11 obus de 60 mm.

157. Le 11 mai 2007, le Groupe s'est rendu à l'armurerie des forces armées libériennes et a observé que des mitrailleuses légères et des mortiers de 82 mm étaient fournis par la société serbe Zastava, c'est-à-dire celle-là même qui avait fourni du matériel à l'ancien Président Charles Taylor en 2002, en violation de l'embargo sur les armes.

158. Le 24 mai 2007, le Groupe s'est rendu à l'armurerie du Service spécial de sécurité dans l'immeuble du Gouvernement à Monrovia et a constaté qu'elle était vide étant donné que toutes les armes étaient utilisées par les membres du Service. Lors d'une précédente inspection, la MINUL avait constaté la présence de 11 pistolets Colt modèle M-4 et de 20 pistolets Glock. Trois pistolets Glock se trouvent dans le coffre du Directeur du Service, Chris Massaquoi.

159. Le 24 mai 2007, le Groupe s'est rendu à l'armurerie du siège de la Police nationale libérienne à Monrovia. L'armurerie renfermait 50 pistolets Beretta 92 FS, sur lesquels étaient gravées les lettres « LNP ». La MINUL inspecte chaque mois l'armurerie. Le Groupe a également constaté la présence de 14 AK-47, de 3 pistolets mitrailleurs Uzi (dont 1 seul en état de fonctionnement), de 1 M-16, de 5 fusils de chasse à un canon, de 1 fusil HK G-3 (inutilisable), de 1 lance-roquettes et de 395 balles. Toutes ces armes avaient été saisies par la police. Aucun des pistolets Beretta n'est utilisé faute de munitions qui devraient être fournies par le Service spécial de la sécurité. La liste des policiers qui recevront ces armes a été établie.

Police nationale libérienne

160. La Police nationale libérienne est engagée dans un processus de réforme avec l'aide de la police des Nations Unies, mais ses effectifs restent insuffisants, notamment dans les comtés.

161. Entre mai 2004, date du début du recrutement, et avril 2007, 6 855 candidatures ont été reçues et 2 479 élèves sont sortis de l'Académie de police. Le nombre d'élèves actuellement en formation à l'Académie s'élève à 1 069, ce qui signifie qu'en juin 2007, 3 548 élèves au total auront été formés. Toutefois, on ne compte à l'heure actuelle que 1 493 policiers formés en service, dont 288 agents de probation.

162. Les effectifs autorisés pour les 15 comtés du pays s'élèvent au total à 4 048 policiers. D'après la police des Nations Unies, ce chiffre devrait être atteint à fin décembre 2007.

163. Le Gouvernement libérien a des difficultés à maintenir une présence policière à l'intérieur du pays. Au cours du seul mois de février, d'après la police, 170 policiers avaient abandonné leur poste. Cette situation peut être imputée à un certain nombre de facteurs, notamment la faiblesse des salaires (90 dollars par mois), le manque de moyens et le moral peu élevé.

164. En avril 2007, lors d'une visite à Barclayville dans le comté de Grand Kru, le Groupe a constaté que la police ne comptait que cinq hommes, installés dans une maison particulière, dont l'une des chambres faisait office de prison. Le propriétaire de la maison avait peu de temps auparavant déposé une demande d'expulsion de la police. Le poste de police de Barclayville avait fait l'acquisition peu de temps auparavant d'une voiture de patrouille, mais les policiers ont déclaré que le Ministère de la justice ne leur fournissait pas le carburant nécessaire et qu'ils devaient donc se rendre à pied dans les villages voisins pour y accomplir leur mission.

165. Les chiffres de la police des Nations Unies montrent que le comté de Grand Kru ne comptait que 12 policiers en avril 2007, alors que l'effectif total autorisé est de 212.

166. Dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, le Gouvernement met en place une unité de réaction rapide, mieux équipée que les forces de police

traditionnelles, et qui sera chargée de faire face aux menaces plus graves contre la sécurité intérieure. Cette unité comptera environ 500 hommes provenant de l'Unité de soutien de la police et d'autres services de la Police nationale. Elle est conçue comme une unité armée capable de faire face à des menaces intérieures. La formation d'un premier groupe de 110 hommes devrait débiter au second semestre de 2007.

167. Il serait souhaitable que la Police nationale libérienne commence à effectuer des patrouilles armées en coopération avec les unités constituées de police de la MINUL en vue de la réintroduction des armes au Libéria. À l'heure actuelle, l'armurerie du siège de la Police nationale à Monrovia compte 50 armes de poing. Le Comité du Conseil de sécurité concernant le Libéria a accordé une dérogation à la Police nationale afin de lui permettre d'emprunter des munitions aux forces armées/Service de la sécurité et de pouvoir ainsi utiliser les armes dans le cadre du service actif.

Sécurité privée

168. Le nombre de sociétés privées de sécurité présentes dans le pays est en hausse depuis la fin de la guerre. Toutes ces sociétés doivent être agréées par le Ministère de la justice. Depuis le début de 2007, 26 se sont enregistrées auprès du Ministère, mais le Directeur de la sécurité publique du Ministère est préoccupé par le fait que certaines sociétés internationales, comme Dyncorp et PAE, ne sont pas enregistrées.

169. La Division de la sûreté publique du Ministère de la justice a adopté un ensemble de directives confiant à l'Académie nationale de la police la tâche de former/reformer les effectifs de toutes les unités de sécurité opérant dans le pays. S'il convient de s'en féliciter, il faut toutefois préciser qu'il n'existe toujours pas de dispositions législatives régissant les activités des sociétés privées de sécurité, notamment leur agrément et leurs modalités d'opérations.

Prisons

170. Le Groupe s'est rendu à plusieurs reprises dans les centres de détention de Monrovia, Harper et Zwedru.

171. La prison centrale de Monrovia reste surpeuplée. Au cours d'une visite effectuée le 21 mai 2007, sur les 647 personnes incarcérées, seules 30 avaient été condamnées. En raison du manque d'effectifs, il n'y a parfois qu'un seul membre du personnel pénitentiaire présent, et il est pratiquement impossible de procéder à des fouilles routinières des cellules. La présence d'un membre de la police des Nations Unies à l'entrée principale est censée décourager les évasions, mais en dépit de cela 57 prisonniers sont évadés au cours d'un seul incident, le 26 novembre 2006.

172. Le bloc de la prison centrale de Monrovia récemment rénové est prêt, mais la Police nationale doit en approuver les conditions de fonctionnement avant qu'il puisse être utilisé.

173. Dans plusieurs comtés, il n'existe pas de centre de détention. Lors d'une visite à Cestos City, dans le comté de River Cess, le Groupe a constaté que six individus en détention provisoire étaient enfermés dans une pièce sans fenêtre du bâtiment délabré dans lequel était installé le tribunal. Ils dormaient à même le sol sur des matelas en mousse et avaient des couvertures, mais étaient généralement autorisés à s'asseoir à l'extérieur de la pièce au cours de la journée. Un membre du personnel de la MINUL chargé des droits de l'homme ne connaissait aucun condamné qui ait

effectivement été envoyé en prison. Dans un cas, le juge qui présidait le tribunal a condamné un homme qui avait gravement battu son fils à une amende de 2 500 dollars libériens, déclarant qu'il l'aurait envoyé en prison s'il y avait effectivement eu une prison.

174. Une prison de sécurité maximum récemment rénovée, située à 7 kilomètres de Zwedru, n'est toujours pas reliée au réseau électrique et ne dispose toujours pas d'éclairage. D'après le responsable de l'unité pénitentiaire de la police des Nations Unies, cette prison, qui est conçue pour recevoir 126 détenus, ouvrira en août 2007. Elle servira principalement à accueillir des condamnés mais la Police nationale n'étant pas armée, la sécurité devrait être assurée par la MINUL.

Secteur de la justice

175. Comme indiqué dans le précédent rapport (S/2006/976, par. 173 à 179), la collecte de preuves pose problème, il est très difficile d'amener les affaires devant les tribunaux, le système de cautions est mal géré, et les affaires d'un grand nombre d'individus en détention ont été « perdues » dans le système judiciaire.

176. Le Tribunal pénal C, chargé des affaires de vol à main armée, n'a prononcé aucune condamnation et n'a examiné aucune affaire au cours des six derniers mois, alors qu'il y a à la prison centrale de Monrovia 47 personnes en détention provisoire et un seul condamné pour vol à main armée.

177. Il existe des allégations crédibles de corruption dans le secteur de la justice. Il convient en particulier de noter le recours à des jurés « professionnels » présents dans les tribunaux pour se faire payer. La loi fixe à 20 dollars libériens (équivalant à 0,10 dollar des États-Unis) l'indemnité journalière versée aux jurés. Il est courant que le président du jury demande ouvertement de l'argent au magistrat qui à son tour transmet cette demande aux magistrats du Parquet et aux avocats.

178. En raison du manque d'avocats et de magistrats du Parquet qualifiés, de nombreuses affaires ne sont pas entendues. Un récent rapport de la MINUL sur les droits de l'homme observe qu'en novembre aucune affaire n'a été entendue dans les comtés de Sinoe, River Gee ou Gbarpolu sur les 10 affaires en attente devant le tribunal du comté de Gbarpolu, trois sont des affaires de meurtre et trois des affaires de viol.

179. En février 2007, le Gouvernement a interdit le recours à l'épreuve judiciaire au moyen du « sassy wood ». Toutefois, la législation locale autorise les épreuves judiciaires mineures, qui ne mettent pas en danger la vie de la personne concernée. En octobre 2006, la Police nationale/police des Nations Unies a mis à jour des abus systématiques et la détention illégale de 37 personnes, dont 34 femmes. Les autorités de Boutuo et Nimba avaient supervisé des procédures dans lesquelles les victimes étaient accusées de sorcellerie et torturées si elles ne pouvaient payer une amende de 3 500 dollars libériens pour mettre fin au procès.

180. La question du copyright des codes et dossiers libériens a empêché la reproduction et la diffusion de ces textes. La Liberian Law Report Inc., société dirigée par le conseiller Philip Banks, revendique le copyright sur les travaux consacrés aux volumes 28 à 39 des opinions de la Cour suprême, bien qu'elle ait effectué ces travaux dans le cadre d'un contrat rémunéré conclu avec le Gouvernement des États-Unis. Après avoir été en contact avec le Département de la

justice des États-Unis, qui avait supervisé les travaux, le Groupe en a conclu que la revendication de la société était peu justifiée sur le fond et contraire à l'éthique.

181. Le Groupe recommande d'établir une version électronique du travail effectué par la Liberian Law Reports Inc. dans le cadre de son contrat avec le Gouvernement des États-Unis et de la remettre au Gouvernement libérien dans l'intérêt de la nation, conformément à la politique de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) en matière de copyright.

182. La poursuite de la formation au sein du secteur de la justice pose des problèmes complexes en raison du manque de personnel. Par exemple, les 148 tribunaux de première instance ne comptent que trois magistrats ayant suivi une formation juridique (c'est-à-dire titulaires d'un diplôme universitaire de droit); d'un point de vue budgétaire, chaque tribunal devrait comporter un juge professionnel et deux juges associés. Aux termes de la nouvelle loi judiciaire, adoptée en 1972, les juges professionnels doivent être avocats, ce qui suppose d'être titulaires d'un diplôme de droit et d'avoir deux années d'expérience professionnelle.

183. D'importantes améliorations pourraient être apportées au système judiciaire sans qu'il soit nécessaire de réviser la législation. Le Ministre de la justice a soutenu la mise en place d'un programme d'avocats commis d'office chargés de défendre les indigents, financé par la MINUL et avec l'appui technique et la participation initiale de la PAE.

184. Toutefois, le Ministre de la justice ne participe à aucun mécanisme de coordination entre le Gouvernement et les donateurs : les réunions de ces mécanismes étant présidées par des représentants du pouvoir exécutif, sa participation serait contraire au principe de la séparation des pouvoirs et subordonnerait le pouvoir judiciaire au pouvoir exécutif.

Interdiction de voyage

185. Simon Rosenblum a violé l'interdiction de voyager lorsqu'il a franchi, le 28 janvier 2007, la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria au poste de Logatuo à bord d'une voiture avec des plaques minéralogiques diplomatiques ivoiriennes.

186. On pense toujours que Benjamin Yeaten vit principalement au Togo, bien qu'il se rende parfois en Côte d'Ivoire. Il est entré au Togo en 2003 sous le pseudonyme de James Diah.

187. Le chef Cyril Allen a informé la MINUL qu'il s'était rendu au Nigéria du 27 avril au 3 mai 2007 pour l'enterrement de ses parents et a déposé copie du testament de son père.

Côte d'Ivoire

188. Le 19 mai 2007, une réunion a été organisée à Guiglo, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire en vue de désarmer les milices. Les membres de la milice Lima Forces spéciales (FS) (à laquelle participeraient activement des Libériens) basée à Toulepleu étaient présents, de même que Adana Keita, homme d'affaires liés au Front de libération du Grand Ouest, précédemment identifié comme recruteur d'ex-combattants au Libéria. Le Libérien Thomas Nimley Yaya, ancien Ministre des affaires étrangères à l'époque du Gouvernement national de transition, était également présent à cette réunion où il représentait la faction MODEL, aujourd'hui

dissoute, qu'il dirigeait et dont on savait qu'elle était étroitement liée à la milice Lima FS. D'après les autorités ivoiriennes, 1 027 armes ont été remises, principalement des fusils de chasse, ainsi que 241 fusils d'assaut (notamment des AK-47), 3 lance-roquettes et 1 mortier de 82 mm. Une grande partie de ces armes étaient en très mauvais état. L'accord de paix de Ouagadougou ne prévoit que 15 jours pour le désarmement des milices. Au Libéria, les ex-combattants reçoivent 350 dollars des États-Unis, alors qu'en Côte d'Ivoire, l'ONU leur verse 950 dollars. Toutefois, le Ministre Guillaume Soro, ancien chef des Forces nouvelles, n'a pas participé à la cérémonie et on peut se demander dans quelle mesure les milices, des deux côtés de la zone de séparation, remettront effectivement leurs armes.

Annexe I

Réunions et consultations

Belgique

Commission européenne, Division de l'Afrique de l'Ouest
Représentants permanents de l'Union européenne : France, Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède
Conseil supérieur du diamant d'Anvers
Conseil mondial du diamant

Canada

Ministère des affaires étrangères et du commerce international
Ministère de l'industrie

Danemark

Ministère des affaires étrangères/Agence danoise de développement international
Programme des Nations Unies pour le développement – Danemark

France

Ministère des affaires étrangères

Guinée

État-major de la défense

Irlande

Ministère des affaires étrangères

Norvège

Ministère des affaires étrangères
Agence norvégienne de développement international
Institut d'études internationales appliquées (FAFO)

Organismes bilatéraux et multilatéraux

Programme des Nations Unies pour le développement
Programme alimentaire mondial
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Comité international de la Croix-Rouge

Corps diplomatique

Ukraine

Libéria

Gouvernement

Vice-Président
Ministère de l'agriculture
Ministère des finances
Ministère du commerce et de l'industrie
Ministère des affaires étrangères
Ministère de la défense
Ministère des ressources naturelles, des mines et de l'énergie
Ministère des postes et télécommunications
Autorité portuaire nationale
Banque centrale du Libéria
Bureau des affaires maritimes
Commission nationale d'investissement
Office des forêts
Liberia Petroleum Refinery Corporation
Bureau du budget
Vérificateur général
Président de la Commission de réforme de la gouvernance
Président de la Commission des marchés et des monopoles
Liberia Telecommunication Corporation

Corps diplomatique

Guinée (représentation consulaire)
France (attaché humanitaire et attaché consulaire)
États-Unis
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Organismes bilatéraux et multilatéraux

Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Mission des Nations Unies au Libéria
Commission européenne
International Crisis Group
Conseil danois pour les réfugiés
Peace Winds Japan
Initiative pour les forêts du Libéria
Conservation International
Faune et Flore International
Institut du développement durable
Green Advocates

Secteur privé

Ana Woods
Bivac International
Association libérienne du bois d'œuvre
West Oil Investments Inc.
Monrovia Oil Transport Corporation
Aminata & Sons
Lonestar Communications Corporation
CellCom
Mano River Resources

Sierra Leone

Gouvernement

Protocole
Commission de la sécurité nationale
Police
Armée
Service des douanes

Organismes bilatéraux et multilatéraux

Tribunal spécial pour la Sierra Leone
Mission des Nations Unies en Sierra Leone
Sources d'information dans le secteur privé

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Organismes bilatéraux et multilatéraux

Royal Institute of International Affairs
Global Witness
Banque d'Angleterre
Département des organisations internationales
Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth

Annexe II

Lettre frauduleuse du Ministère de la justice utilisée pour obtenir l'autorisation d'expédier une cargaison de ferraille, qui était en fait une cargaison de bois d'œuvre

March 22, 2007

Hon. Togbah Nyangana
Managing Director
National Port Authority
Bushrod Island
Monrovia, Liberia

Mr. Managing Director

With compliments, the Ministry of Lands, Mines & Energy has issued a License and CLEARANCE to EDGAL, INCORPORATED for productions and Export.

Following a critical review, the Ministry of Justice has CLEARED total of (30) Thirty-foot containers of General scrap material at LEC Yard Bushrod Road Plant for export.

This permit is valid up to the 22 April 2007.

Hereto attached is a photo copy of said request from the Ministry of Lands, Mines & Energy.

Kind regards.

Yours truly


Chief Cessiah D. Clinton
DEPUTY MINISTER OF JUSTICE
FOR ADMINISTRATION & PUBLIC SAFETY
REPUBLIC OF LIBERIA



CC: EDGAL, INCORPORATED

Annexe III

Ordre de virement de Natura Holdings
(associé à la Oriental Timber Corporation) au compte
en banque personnel de Charles Taylor, pour un montant
de 1 999 975 dollars, daté du 8 juillet 2000

THE LIBERIAN BANK FOR DEVELOPMENT & INVESTMENT 20656
P. O. BOX 547, MONROVIA, LIBERIA

DEBIT TICKET DATE: 7/19/00

DEBIT	OFFSET (CREDIT)
RAD - 211112	CHARLES G. TAYLOR 95-00-201-32151-01
DETAILS: BRING, RAD REF # 10001991535601 INQ GOL BTO	
NATURA HOLDINGS & PTC LTD AS PER COPY W/LL 7/17/00	
FIVE MILLION NINE HUND. NINETY NINE THOUSAND NINE HUND. DOLLARS	
SEVENTY FIVE	AMOUNT IN WORDS
	US\$ 1,999,975.00
	AMOUNT IN FIGURES
MAKER [Signature]	CHECKER [Signature]
	OFFICER [Signature]

UNIVERSAL PRIMA DATA ORIGINAL

Annexe IV

Relevé de compte de Charles Taylor correspondant
au versement du 18 juillet 2000

LIBERIAN BANK FOR DEVELOPMENT AND INVESTMENT

HEAD OFFICE BRANCH (US DOLLAR)
Ashmun & Randall Sts.
P. O. Box 547
Monrovia, Liberia

For Cash
Call us at 22711
or Fax us
Bank SWIFT Code: 00000000

00.201-32851-01 (32851-01)
TAYLOR, CHARLES G.
US DOLLAR
CHECKING ACCOUNTS - PERSONAL

CHARLES G. TAYLOR
CONGO TOWN

MONROVIA, LIBERIA

THIS STATEMENT COVERS 01 Jul 2000 THROUGH 31 Jul 2000

Trx Date	TxRef Details	Chq No	Value Date	Debits	Credits	Balance	Payee
<i>Jul 2000</i>							
01	0000 BALANCE B/F				2,274.32	2,274.32	
11	19377 COMM ON TOD			-2,000.00		274.32	
11	19389 T8 CHECK CASHED	033532		-100,000.00		-99,725.68	
11	19399 PER DEBIT CHARGE			-1.10		-99,726.78	
17	20571 T3 CHECK CASHED	033538		-250,000.00		-349,726.78	
17	20571 PER DEBIT CHARGE			-1.10		-349,727.88	
18	20858 RAD INO C.G.T. B/O NATURA HQL				1,999,975.00	1,650,247.12	
18	20883 COM ON RAD DD 7/17/00			-26,896.66		1,623,247.46	
18	20893 PER DEBIT CHARGE			-1.10		1,623,246.36	
18	20752 T5 CHECK CASHED	033551		-240,000.00		1,383,246.36	

Annexe V

Relevé de compte certifié entre Natura, d'une part, et le Ministère des finances et l'Office des forêts, d'autre part, signé par Gus Kouwenhoven (en qualité de Président de Natura), Juanita Neal (en qualité de Vice-Ministre du revenu) et Bob Taylor (en qualité de Directeur général de l'Office des forêts, qui est également le frère de Charles Taylor). Le relevé, daté du 14 juin 2001, indique que le Gouvernement libérien a accordé une avance fiscale de 2 millions de dollars à Natura le 17 juillet 2001, ce qui correspond au versement fait sur le compte en banque privé de Charles Taylor (voir annexes III et IV).



REPUBLIC OF LIBERIA
MINISTRY OF FINANCE
 MONROVIA, LIBERIA

CERTIFICATED STATEMENT OF ACCOUNT
 BETWEEN
 NATURA LIBERIA INCORPORATED AND THE MINISTRY OF FINANCE AND FIDA

To Whom It May Concern:

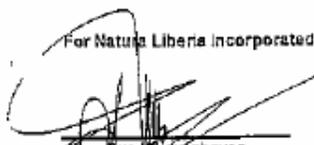
After having verified the various payments made by NLI (Natura Liberia Incorporated) to GOL (Government of Liberia) or on behalf of GOL and the obligations due by NLI to GOL, we, the Ministry of Finance and FIDA, on behalf of the Government of Liberia certify the following statement:

	Credit USD	Debit USD	Balance USD
Tax advance to GOL on July 17, 2000	2,000,000.00		2,000,000.00
Taxes and fees due to FIDA and MOF		\$92,783.25	1,407,236.75

The above accounts are including all payments and charges up to May 31, 2001 and NLI has as of this date a certificated credit of USD1,407,236.75 (US Dollars: One million four hundred seven thousand two hundred thirty-six and cents seventy-five only.)

Signed Monrovia, June 14, 2001

For Natura Liberia Incorporated


 Gus Kouwenhoven
 PRESIDENT

For the Ministry of Finance

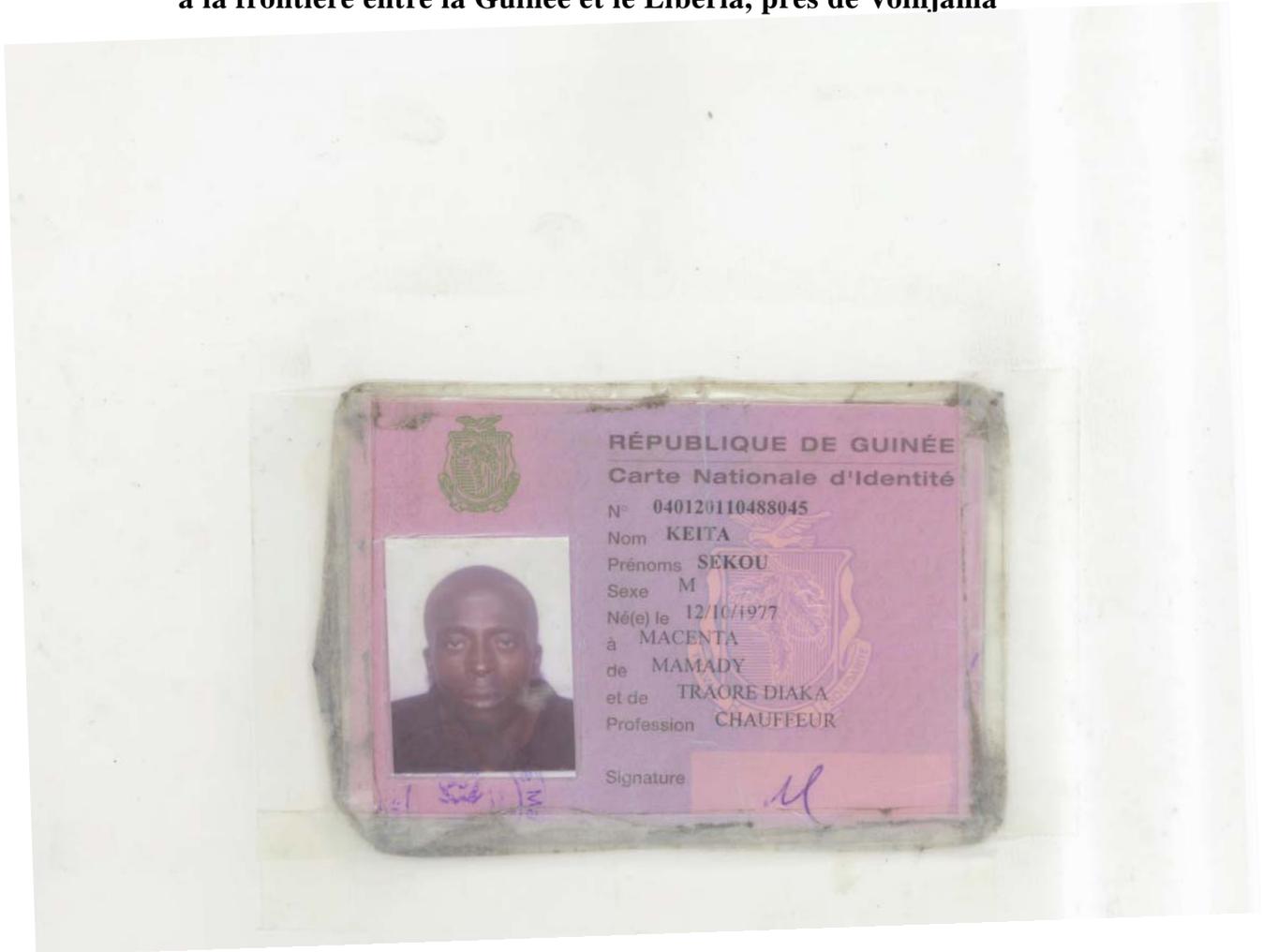

 Juanita E. Neal
 DEPUTY MINISTER OF REVENUE

For The Forestry Development Authority



Annexe VI

**Carte d'identité de Sekou Keita (alias « Monkey »),
combattant des Libériens unis pour la réconciliation
et la démocratie tué dans un vol à main armée perpétré
à la frontière entre la Guinée et le Libéria, près de Voinjama**



Annexe VII

Indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement au Libéria

<i>Objectifs du Millénaire pour le développement</i>	<i>Indicateurs au Libéria</i>	<i>Année de mesure</i>
Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté		
Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté (1 dollar par jour)	76,2 %	2001
Proportion d'enfants (de moins de 5 ans) présentant une insuffisance pondérale	27,0 %	2006
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux net de scolarisation dans le primaire	50,0-60,0 %	2006
Proportion d'élèves commençant la première année du primaire et achevant la cinquième	31,2 %	2001/02
Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	55,9 %	2003
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Rapport garçons/filles dans l'enseignement primaire	0,73	2000
Taux d'alphabétisation des femmes (de 15 à 24 ans) par rapport à celui des hommes	0,67	2000/04
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement	14,0 %	2004
Objectif 4, cible 5 : Réduire de deux tiers le taux de mortalité infantile		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	235	2004
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	157	2004
Objectif 5, cible 6 : Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle		
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	760	2000
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	51,0 %	2000
Objectif 6 : Lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Prévalence du VIH	5,2 %	2002
Taux de mortalité liée au paludisme	201/100 000	
Objectif 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de zones forestières	32,7	2005
Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau meilleure	61,0 %	2004
Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	27,0 %	2004
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement		
Diminution prévue des fonds provenant des donateurs, qui devraient passer de 43 % du produit intérieur brut en 2005 à 31 % en 2011, s'expliquant par le retrait progressif des contingents de la MINUL et une diminution de l'aide humanitaire		

Sources : Mission des Nations Unies au Libéria, Institut libérien de la statistique et des services de géo-information, Ministère de l'économie et de la planification.

Annexe VIII

Activités de subsistance et sources de revenus

	Pourcentage des ménages ayant une activité rémunératrice															Total
	Bomi	Bong	Grand Bassa	Grand Cape Mount	Grand Gedeh	Grand Kru	Lofa	Margibi	Maryland	Mont-serrado	Nimba	River Cess	Sinoe	River Gee	Gbarpolu	
Culture vivrière	23	57	58	14	37	60	24	34	66	30	55	27	53	50	32	41
Production de cultures commerciales	5	16	24	1	3	10	9	3	19	1	28	3	4	5	6	11
Pêche océanique	0	1	3	8	0	16	0	2	4	0	0	2	1	0	1	2
Pêche intérieure	2	33	26	9	10	52	8	20	32	1	13	6	10	3	8	14
Trappe/chasse	4	5	7	12	45	18	18	1	14	1	6	32	30	31	31	11
Petit commerce/petite entreprise	16	41	18	16	33	24	15	22	33	46	26	17	32	35	16	28
Transformation/vente du poisson/d'escargots	1	0	2	3	7	9	3	5	1	1	2	2	1	1	1	2
Transformation/vente de l'huile de palme/noix de palme	46	37	42	20	19	22	57	13	34	18	17	48	36	32	33	31
Gemmage des hévéas	21	17	4	1	0	6	1	30	27	8	10	2	6	8	2	10
Vente de bois de chauffage	0	2	1	4	2	1	1	4	2	3	1	2	2	1	0	2
Transformation et vente du charbon de bois	28	4	9	5	0	0	1	28	0	25	1	2	4	0	1	9
Vente de jus de canne	2	6	2	0	0	9	2	2	12	1	13	0	0	0	1	4
Sciage de long	0	1	4	1	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1
Mine	2	1	1	3	2	6	0	0	1	1	1	2	1	4	9	1
Travail en sous-traitance/travail occasionnel	19	21	8	18	17	10	35	20	11	19	19	2	6	13	19	18
Vente de plats préparés	2	5	1	6	0	1	1	1	2	1	9	1	1	1	0	3
Commerçant	1	2	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Traitement versé par un patron	4	9	2	4	7	13	4	4	11	17	2	6	5	5	5	7
Travail qualifié	4	3	3	2	2	2	6	3	2	3	4	1	2	2	2	3
Artisanat	4	0	3	1	0	1	1	1	0	2	1	4	1	2	1	1
Élevage/vente du produit de son propre cheptel	1	3	1	0	1	4	1	0	9	1	3	0	0	0	1	2
Élevage de bétail pour autrui	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mendicité	1	1	0	1	1	1	0	2	0	5	1	1	1	1	3	1
Aide de parents/envois de fonds	0	2	1	5	0	0	2	0	2	4	0	0	0	2	1	2
Autres	0	1	0	1	2	0	0	0	0	3	1	1	0	0	0	1